LETTRE ESCRITE A MONSIEVR LE COQ SIEVR DE LA TALONNIERE;

Sur le changement de Religion de M. Cottiby.

Avec la lettre de M. Cottiby, envoyée le 25. de Mars aux Pasteurs & Anciens de l'Eglise Reformée de Poictiers.

Se vend à Charenton,
Par LOUIS VENDOSME, demeurant à Paris, au bout de la ruë de la Harpe, proche le Pont Saint Michel, au Sacrifice d'Abraham. 1660.

Avertiſſement au Lecteur.

ON *a eſtimé à propos de vous faire voir icy dés l'entrée l'extrait des Actes de nôtre Synode National, que M.* Cottibi *à cruellemẽt déchiré dans ſa lettre, & en ſuite, ſa lettre meſme, dont cét écrit contient une briéve refutation; afin qu'en comparant ces pieces les unes avecque les autres, vous puiſſiez mieux juger de la verité des choſes, & reconnoiſtre l'injuſtice de l'accuſateur, & l'innocence de ceux qu'il a traittez ſi indignement.*

EXTRAICT DES ACTES DV Synode National des Eglises Reformées de France, convoqué par permission du Roy en la ville de Loudun, le dixiéme Novembre 1659. & autres jours suivans.

BIEN qu'il ait pleu à Dieu de faire la grace à nôtre Souverain, de terminer une longue & funeste guerre, par une glorieuse paix, selon le dessein qu'en a toûjours eu Sa Majesté, & ainsi de presenter à tous les gens de bien un ample sujet d'une joye universelle; neantmoins nous ne laissons pas de voir avec effroy & douleur, que l'Atheïsme, l'impieté, le blasphême, l'injustice, la dissolution, le luxe, & autres semblables péchez contre la premiere & la seconde Table de la Loy, se vont

multipliant, & marchent la teste levée, comme si les hommes avoient entrepris de provoquer avec fierté la Iustice de Dieu, & embraser de plus en plus le feu de sa derniere colere; Ce qui donne juste sujet de craindre, que sa benignité faisant place à sa vengeance, à cause de l'impenitence des pécheurs, il ne décoche sur eux les autres phioles de son ire, sans épargner mesme son Eglise : qui, quoy que separée du monde par la pureté de sa profession, se trouve toutefois engagée dans les vices & corruptions du siecle; C'est pourquoy le Synode National des Eglises Reformées de France assemblé dans la ville de Loudun, par permission du Roy, sçachant, qu'il n'y a point de moyen de prevenir les jugemens de Dieu, qu'en donnant promptement des tesmoignages certains d'une serieuse repentance, & humiliation extraordinaire; ordonne, que le Ieusne sera celebré en toutes les Eglises de ce Royaume, le Ieudy 25. jour du mois de Mars prochain, pour en rendant graces de la

paix à Dieu, qui en est le Pere, & qui l'a donnée, obtenir de sa bonté, qu'elle soit accompagnée de toutes sortes de benedictions : Pour faire des prieres ardentes à Dieu, pour la santé & prosperité de la personne sacrée du Roy, qu'il a donnée aux instantes supplications de son peuple; pour le succés de ses entreprises, l'accomplissement de son desir, la gloire de sa Couronne, & le bien de son Estat: Et faire tous ses efforts, pour fleschir les compassions de Dieu, qui paroist irrité contre nous, à cause de la grandeur, & de la multitude de nos péchez ; & éteindre le feu de son indignation, qui menace mesme ses pauvres troupeaux de ses plus severes châtimens; Dans l'esperance, qu'en retournant vers luy, & nous humiliant devant sa Majesté redoutable, auec le sac & la cendre, il se tournera vers nous, avec ses infinies misericordes, à cause de son Fils, dont le nom est invoqué sur nous; Et fera resplendir sur son Eglise la lumiere de sa face gracieuse, qui est la délivran-

ce mesme. Ce qui sera notifié à chacune Eglise par la lecture de cét acte.

DAILLE' Moderateur.

LORIDE DESGALLESNIERES Secretaire.

LETTRE
DE M. COTTIBY
ENVOYE'E LE XXV. Mars aux Pasteurs & Anciens de l'Eglise Reformée de Poictiers.

MESSIEVRS,

Ie sçay bien, que le jeusne est loüable & necessaire, qu'il est pour les maladies de nos ames, ce qu'est un baume excellent pour les blesseures de nos corps; Ie say que c'est par le jeusne que le Ciel est desarmé, & la colere de Dieu appaisée; avec cette sainte abstinence jointe à la priere on arreste ses jugemens & on attire ses benedictions: Par cette

diette penitente les habitans de Ninive se mirent à couvert des fleaux qui les menaçoient, & avec cette humble & devote preparation Moyse eut le bon-heur de cõmuniquer avec son Dieu; le jeusne d'un seul homme ayant obtenu ce que le rassasiement de tout un grand peuple n'eust ozé esperer: Mais quelques avantages que l'on retire de cette pieuse mortification, le Sage m'a appris qu'il y a temps de rire & temps de pleurer; & le grand Apostre des Gentils, qu'il faut estre en dueil avec ceux qui sont en dueil, mais aussi en joye, avec ceux qui sont en joye, & apres eux Saint Augustin dans son Epistre 86. que dans ces choses, il faut se garder d'offenser la societé de ceux entre lesquels nous vivons, avec lesquels nous conversons, parce que comme celuy-là fait mal qui mange en scandalisant son prochain, aussi celuy-là péche qui l'offense, & le scandalise en jeusnant. C'est, Messieurs, ce qui me fait trouver étrange, que la derniere Assemblée des Ministres ait assigné un jeusne public si à contre-temps, au grand scandale de toute la France, bien qu'il ait pleu à Dieu, *disent-ils*, de faire la grace à nostre Souverain de termi-

ner

ner une lõgue & funeste guerre par une glorieuse paix, le Synode National convoqué à Loudun par permission du Roy ordonne, que le jeusne sera celebré dans le Royaume le 25. de Mars. *Mais de quel droit cette ordonnance, & sur quoy fondée? Ne craignent-ils point d'abuser du privilege, que leur avoit accordé ce victorieux Monarque, qui ne leur a pas donné la permission de s'assembler pour venir mesler leurs larmes à son triomphe, & leurs cyprés parmy ses lauriers & ses mirtes: Ils disent*, que c'est en partie pour rendre graces à Dieu de la paix & obtenir de sa bonté, qu'elle soit accõpagnée de benedictions. *Mais ne pouvoit-on pas bien implorer ces benedictions par des prieres publiques sans jeusne? D'ailleurs, qui vit jamais des actions de graces lugubres, si ce n'est de celles par qui nous remercions le Seigneur des maux mesmes qu'il luy plaist de nous envoyer, disans à l'imitation de Iob*, L'Eternel l'avoit donné, L'Eternel l'a ôté; le Nom de l'Eternel soit benit? *Qui ne sait que le jeusne est triste, sur tout quand il est solennel, destiné seulement pour les occasions de deuil*

Chamier de Iejuniis.

& d'affliction? Celuy qui jeusne dans la joye, *dit un Autheur celebre parmy vous,* il faut croire qu'il accouple des choses incompatibles, qu'il accorde l'eau & le feu, qu'il renverse l'ordre & la nature des choses. *Et les anciens Conciles estoient si peu de ce sentiment, qu'on peust parer les réjoüissances Ecclesiastiques de ces noires livrées, qu'ils defendoient comme un sacrilege de jeusner les jours de Dimanche & de Noel, & au contraire recommandoient dans ces jours d'abstinences & de jeusne la lecture publique des livres de la Patience de Iob, comme sortable à ces ceremonies dolentes: Il est vray, dira-on, mais aussi n'avons nous pas ample sujet de tristesse & de douleur,* puis que nous voyons l'atheïsme, l'impieté, le blaspheme, l'injustice, la dissolution & le luxe, qui vont se multipliant, & marchent teste levée? *Certes j'avoüe que ce sont là des monstres qui font horreur à tous les gens de bien, & qu'il ne faut rien épargner pour les exterminer du monde; mais qui croira qu'on puisse faire mourir par une faim de sept ou huict heures des vices si enracinez? Il faut bien d'autres coups pour assommer ces*

Geants, & pour abbatre cette hydre. Voulez vous, Messieurs, étouffer l'atheïsme? Faites place à cette Confession auriculaire, qui décharge les pécheurs de leurs soüilleures, qui vuide leurs ames de cette sentine infecte, ou plustost qui ne donne pas à ces immondices le temps & le loisir de s'y infecter, au lieu que par cette opinion qu'il suffit de confesser ses péchez à Dieu en secret la plusspart s'entretiennent dans la negligence & dans la securité. Leur conscience se flate & s'endort, les péchez s'augmentent & s'accumulent, ce qui n'estoit dans sa naissance qu'un vermisseau facile à écraser va tous les jours acquerant du venin, & devient bien tost vn serpent d'une prodigieuse grandeur; les premiers actes qui auroient peu aisément estre arrestez par les soings d'un conseiller fidele, d'vn severe confesseur, étans à diverses fois reïterez se changent en une funeste habitude, & cette habitude degenere enfin en un pur atheïsme, le pecheur endurcy n'ayant que trop d'inclination à nier la Divinité, & à croire qu'il n'y ait point de Dieu, parce qu'il le souhaitte. Avez vous dessein, Messieurs, d'affoiblir l'impieté parmy vous? Ne traitez donc plus de superstitions toutes ces ce-

remonies, que leur antiquité a rendu venerables: De ces deux extremitez, il vaut mieux tomber dans l'excez que dans le deffaut, il y a moins de peril à estre scrupuleux que profane, & ces devotions que vous rejettez comme inutiles servent à exciter la charité, & emflamer le zele; ce sont les bordures de la robbe de l'Eglise, de la fille du Roy, qui l'ornent au dehors, bien que sa principale beauté soit au dedans; Si elles ne sont pas l'essence de la pieté elles en sont les aydes & les aiguillons, si elles ne sont pas les fruits qui couronnent l'arbre, elles sont pourtant les fleurs & les fueilles qui l'embellissent, & qui conservent les fruits. Prenez vous à cœur, Messieurs, de faire cesser les blasphemes? Apprenez vous-mesmes à n'en proferer plus, ni contre le Seigneur Iesus, que vous dites avoir esté pour quelque temps en un estat de dannation, ny contre celuy qu'il a estably son Vicaire & son Lieutenant sur la terre, que vous pretendez à tort estre cét Ante-Christ de l'Apocalypse qui vomit de sa bouche des paroles blasphemantes & qui porte sur sa teste un nom de blaspheme. Souhaittez vous, Messieurs, de bannir l'injustice du monde & de l'Eglise? Faites raison avant de la plus haute, & de

la plus signalée qui ait jamais esté commise contr'elle, & revenez par une bonne union dans le sein de cette douce mere, dont nos ancestres ont cruellement déchiré les entrailles, par le plus lamentable de tous les schismes. Enfin, Messieurs, apres avoir restably la pieté envers Dieu, la justice & la charité envers le prochain, estes vous touchez d'un serieux desir de travailler à l'establissement de la temperance & de la sobrieté envers vous mesmes, reprimans comme vous dites la dissolution, & le luxe qui n'ont que trop de vogue parmy les Chrestiens? N'enseignez donc plus, s'il vous plaist, des doctrines, qui soit d'elles-mesmes, soit par accident & par la depravation des hommes ouvrent la porte à la licence & au libertinage; comme par exemple celle de la justification par la foy seule & sans les œuvres, celle de la certitude infaillible que chaque fidelle doit avoir de son salut. Nourrissez plustost les esprits dans une religieuse frayeur, & les élevez à cette douce esperance que leurs bonnes œuvres teintes dans le sang de Christ, qui leur donne ce qu'elles ont de valeur, & regardées au travers de son merite infiny qui en repare les imperfections, leur viendront en compte au juge-

ment de Dieu & les justifiant dés icy bas devant son throsne, les rendront dignes un jour d'obtenir la vie eternelle. Mais, Messieurs, à quoy bon feindre que vous jeusnez pour l'extirpation de ces vices? Ie ne voy pas que ces péchez soient aujourd'huy plus éclatãs & plus en vogue que dans d'autres occasions, où vous n'avez pas jeusné. Il en faut donc enfin revenir à la raison, que vous alleguez dans la suite, & dont vous ne pouvez vous taire; c'est que vous jeusnez, parce que Dieu paroist irrité contre vous. Mais où sont je vous prie les marques de cette colere, & de cette indignation? A-il paru quelque comete affreux qui nous presage quelque grand mal-heur? La sterilité ravage-elle nos campagnes? La peste depeuple-elle nos villes; & la guerre va elle desolant nos Provinces? Par la grace du Seigneur nous ne connoissons ces terribles fleaux du ciel que de nom. Iamais les saisons ne nous promirent une plus abondante recolte; Iamais la santé ne fut plus universelle dans ces beaux pays que nous habitons: Et pour la guerre, vous savez que nostre invincible Prince vient de la finir par une paix qu'il couronne encore de la plus illustre alliance du monde. Mais je voy

bien que c'est cela mesme qui cause vostre déplaisir & vostre jeusne ; c'est l'accord & l'union des deux plus grandes puissances de l'Europe, qui fait pour vous cette constellation maligne que vous prenez à mauvaise augure ; Et c'est ce qui gesne d'une étrange maniere les esprits de tous les veritables François, qu'il leur faille par un motif de Religion avoir des interests separez de ceux de leur Prince naturel, & de leur chere patrie, faisans nostre amertume de leur douceur, nostre nuit de leur jour, & de leur lumiere nos tenebres. Ce que vous blasmez particulierement dans les jeusnes de la Communion Romaine, c'est la sujettion & la contrainte. Mais quelle plus grande contrainte pour les consciences ? quelle plus pesante servitude que de les obliger à revestir le sac & la cendre pour le mesme sujet, qui les doibt remplir d'une sainte joye, & d'une liesse Chrestienne ? A Dieu ne plaise que je sousmette jamais la mienne à un joug si insupportable, au caprice de ces nouveaux tyrans, qui en apparence ne crient que liberté, & qui cependant ne font mine de vous affranchir d'un fardeau qu'ils nomment importun, que pour vous en mettre un, sans

comparaiſon plus peſant ſur les eſpaules. Retournons, Meſſieurs, ſous la juſte domination de nos anciens Maiſtres ; nous aurons cet avantage de n'obeïr qu'à nos ſuperieurs legitimes ; nous aurons cette ſatisfaction de jeuſner avec ce qu'il y a de plus ſaint & de plus pur dans l'antiquité, avec un Saint Ieroſme qui dit, [a] Nous jeuſnons un Careſme en l'an ſelon la tradition Apoſtolique : *Et ailleurs*, [b] Quelques-uns, comme Montanus, font le Careſme apres la Pentecoſte, mais c'eſt la couſtume de l'Egliſe de le mettre avant Paſques, & d'aller à la Paſſion, & à la Reſurrection du Sauveur par humilité de la chair, afin que le jeuſne du corps nous diſpoſe au raſſaſiement ſpirituel; *& avec un Saint Epiphane, qui met au nombre des heretiques un* [c] *certain Aërius parce qu'il deffendoit les jeuſnes du Careſme & vouloit que ſi quelqu'un de ſes ſectateurs avoit deſſein de jeûner, il le fiſt à ſa fantaiſie, & non point aux jours ordinaires & marquez. Et avec un Saint Origene, qui parle ainſi,* [d] Que les Iuifs jeuſnent, eux qui ont perdu l'Epoux ; nous qui le poſſedons, nous ne pouvons

a. Epiſtola 54. ad Marcell. cōtra Mont.

b. In Matth. cap. 9.

c. Contra Aërium hæreſ. 75.

d. Tome 1. Hom. decima.

pouvons jusner ; non que par là je veille relâcher quelque chose de l'abstinence Chrestienne, car nous avons les jours consacrez au caresme. *Et avec un saint Ambroise* ; [e] Tout Chrestien qui n'aura pas observé en jusnant le Caresme consacré au jeusne, il sera coulpable de desobeïssance & de prevarication; dans le reste de l'année il y a de la recompense à jeusner ; mais dans le Caresme c'est un péché de n'y jeusner pas; les autres jeusnes sont arbitraires, celuy-cy de necessité; les autres dependent de la volonté, mais celuy-cy de la Loy. *Et avec un Saint Chrysostome, qui dit* ; [f] Ie me suis levé à ce matin avec une grande allegresse scachant que je devois aujourd'huy vous annoncer l'avenement du Saint Caresme, qui est un remede à nos ames ; [g] *Et avec un Saint Leon, que le Concile de Chalcedoine appelle un bouclier & un rampart impenetrable, & inexpugnable à toute erreur, qui enseigne* ; Qu'il a esté ordonné par une salutaire prevoyance de l'institution

e. Sermon 34.

f. Hom. 1. in Genes. in quadrag.

g. Serm. de quadrages.

divine, que pour reſtaurer la pureté de nos ames, l'exercice de quarante jours nous ſerve de medecine; *Et avec un Saint Cyrille, Eveſque de Ieruſalem, qui s'exprime de cette maniere*; [h] Nous jeuſnons nous abſtenans de chair & de vin, non que nous en ayons horreur, comme de choſes abominables, mais parce que nous en attendons pour ſalaire qu'à meſure que nous mépriſons les choſes agreables à nos ſens, nous jouïrons d'une table celeſte & ſpirituelle, & qu'ayans jeuſné en larmes, nous moiſſonnerons en joye dans le ſiecle à venir. *Et avec un Saint Baſile qui dit*, [i] Que le jeuſne eſt utile dans tous les autres temps, mais beaucoup plus en celuy-cy; que l'ordonnance en a eſté publiée par tout l'univers; *Et avec un Saint Athanaze, qui pour amplifier l'inſolence des Arriens, qui avoient mal-traité des Eccleſiaſtiques, l'exaggere par cette circonſtance*; [k] *C'eſt qu'une telle violence avoit eſté commiſe au temps du Careſme. Et avec un Saint Auguſtin, qui dit*; [l] Que

[h] Catecheſi 4. de cibis.

[i] Hom. 2. de laud. iej.

[k] Epiſt. ad Affric. n. Ortho.

[l] Tom. 10 Serm. 63.

tous ſçachent que l'indulgence de leurs péchez & la medecine de la reparation leur eſt neceſſaire: Or quand eſt-ce que nous recourons plus à propos aux divins remedes, que lors que ces Sacremens meſmes de noſtre redemption nous ſont ouverts, pour leſquels dignement celebrer, nous nous preparons ſalutairement par le jeuſne des quarante jours? Car ce ne ſont pas ſeulement ceux qui recevans le Bapteſme entrent dans une nouvelle vie, par le myſtere de la mort & de la reſurrection de Chriſt, qui doivent par utilité, & meſmes par neceſſité, ſe munir de cette ayde à la ſanctification, mais auſſi tout le peuple des regenerez, ceux là pour obtenir ce qu'ils n'ont pas encore; ceux-cy pour conſerver ce qu'ils ont deſja receu. *Et au Sermon ſuivant*; Toute [m] noſtre vie eſt une courſe perpetuelle dans laquelle nous devons tendre de toutes nos forces au prix celeſte, mais particulierement le devons nous pratiquer dans les jours de Careſme deſtinez à l'ab-

[m] Sermon 64.

ſtinence & au jeuſne, ſelon le nombre des jours celebré par les exemples, & d'un Moyſe, qui devoit recevoir la Loy de Dieu, paſſa quarante jours & autant de nuits ſans nourriture, & d'un Elie qui aprés un jeuſne d'un pareil temps fuſt enlevé dans les lieux celeſtes ſur un char de feu, & de noſtre Seigneur Ieſus luy meſme, qui ayant jeuſné quarante jours triompha des tentations de ſon ennemy, & s'achemina victorieux à la predication de l'Evangile. *Et ailleurs*; pour ce, *dit-il*, [n] qu'à l'exemple de Christ nous ne pouvons pas ſi long temps continuer noſtre jeuſne ſans prendre aucun aliment, faiſons du moins ce que nous pourrons.

[n] Sermon 157.

Voila, Meſſieurs, le jeuſne, que nous devons celebrer deſormais ſans crainte de tomber ſous la cenſure de l'Apoſtre Saint Paul, qui met l'abſtinence des viandes entre les doctrines diaboliques. Car qui ne voit qu'autre choſe eſt de s'abſtenir des viandes, que Dieu a creées en les tenant pour immondes, & pour impures? comme faiſoient les anciens

heretiques, & autre chose s'en abstenir pour une bonne fin, comme fait aujourd'huy l'Eglise, c'est à sçavoir, pour mortifier la chair & reffrener les passions? qu'autre chose est d'en condanner la nature, & autre chose d'en suspendre pour quelque temps l'usage? Vous° voyez, *dit Saint Augustin,* qu'il y a grand difference entre ceux qui s'abstiennent des viandes, ou pour une sacrée signification, ou pour chastier les corps, & ceux qui s'abstiennent des viandes, que Dieu a creées, disans que Dieu ne les a point creées; celle-cy est une doctrine des Diables parlans mensonge; mais celle-là est une doctrine des Prophetes, & des Apostres. *Ne vous estonnez donc pas, Messieurs, si je prefere un jeusne, que tant d[e] grands hommes ont celebré il y a plus de douze cens ans, & qui par co[n]sequent ne peut pas estre soupçonn[é] d'avoir esté institué dans l'occas[io]n de la paix, à celuy qu'il a pleu a[u] dernier Synode National d'ordonn[e]r depuis quelque mois, & si hors d[e] saison. Il*

° Contre Faustum. lib. 3° ch. VI.

est vray que des considerations, qui ne me permettoient pas de faire éclater mon dessein, m'ont empesché de jeusner plustost que les dernieres semaines; mais j'espere en reparer le manquement par celle-cy, où nous sommes entrez, & que je dois à bon droit apeller ma semaine sainte, puis qu'elle m'ouvre la porte de l'Eglise; le continueray de la sanctifier, comme j'ay des-ja commencé, par l'observation religieuse de ce que les anciens nommoient Xerophagie, c'est à dire, une nourriture de choses seiches, une abstinence de tout ce qui a eu vie, & puis que le jeusne & l'oraison sont deux exercices de pieté, que l'Ecriture Sainte fait toûjours marcher de compagnie, je joindray au mien de tres ardantes prieres à Dieu pour vostre conversion, afin de vous tesmoigner que je suis plus que jamais,

MESSIEVRS,

A Poictiers ce 25.
de Mars 1660.

Vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur,
S. COTTIBY.

Et au dessus estoit écrit ;

A MESSIEVRS,

Messieurs de la Religion P. Ref. de la ville de Poictiers, assemblez pour celebrer le Ieusne indict par leur dernier Synode.

ERRATA.

Page 8. l. 3. celle-là.
15. l. 5. *avant la fin*, jeusne.
21. autres.
24. l. 6. *avant la fin*, d'vne etude
26. 4. *avant la fin*, pourtant grand
27. 12. il l'a
39. 7. & écrivant à Iean luy mesme, en Romain
9. *perverse*
43. 13. qui soit d'elles-mesmes
46. 24. donc là sa doctrine
63 13. qu'ils ne
21. certaine
74. 9. *avant la fin*, quelle asseurance
87. 3. *avant la fin*, cette abstinence
derniere; retrancher
89. 3. *avant la fin*, conciliation, les
91. 9. le jeusne
94. 12. comme on fait
penultiéme, entreprennent
95. 11. Dieu, &
96. 5. sur Dieu
103. dern. la vanité

MARGE.

Page 33. l. 4. Dimanche X. p. 5. 6. 1. Pier. 3. 18.
37. l. 3. Redivivus.
86. l. 2. in Capitul. c.

LET-

LETTRE ESCRITE A MONSIEVR LE COQ SIEVR DE LA TALONNIERE;

Sur le changement de Religion de M. Cottiby.

MONSIEVR,

Ie ne m'étonne pas, que le changement de M. Cottiby, arrivé le vingt-cinquiéme de Mars, la veille du iour de la Passion de nôtre Seigneur, vous ait grandement surpris. Etant fils, comme il est, d'un homme, qui vous a longuement & fidelement servis en l'œuvre du saint Ministere; & ayant esté consacré à la méme charge par ses derniers vœus, y ayant esté receu par la faveur de tout vôtre troupeau, & l'ayant

mesme exercée six ou sept ans au milieu de vous (bien que non tout à fait sans scandale) qui eust creu qu'aprés tout cela il eust si indignement trompé l'opinion & l'esperance que vous aviés de luy? & qu'il eust tout à la fois oublié l'institution & l'exemple de son Pere, & la crainte de Dieu? & que non content de vous quitter, il eust encore voulu vous braver, & vous insulter, vous envoyant un libelle cruel & injurieux, au lieu de la predication, qu'il vous devoit pour la sanctification du Ieusne, que vous celebriés au mesme jour, qu'il abjura publiquement nôtre sainte Religion? I'avoüe, que j'en ay été sensiblement affligé; tant pour la tache, dont il a flétry son ordre, & son nom, que pour les trofées, que nos adversaires en font, & principalement pour son propre mal-heur; & je prie Dieu, qu'il vueille le relever, & luy donner repantance pour reconnoistre la verité, & se réveiller, & sortir du piege de l'erreur, où il a été enlacé. Quoy qu'il en arrive, ce que vous m'écrivés ne m'a pas peu consolé, que le changement de ce jeune homme a bien étonné les fideles, dont il avoit l'honneur d'estre Pasteur, mais qu'il ne les a pas tentés; & qu'il leur a seulement donné une juste horreur de sa cheute, & non aucune envie de l'y suivre. En effet son mal-heur ne doit troubler, ni ébranler aucun de nous. Car nôtre foy est fondée sur la parole de Dieu, qui est immuable, & non sur les exemples des hommes, qui ne sont,

que vanité. Quand M. Cottiby seroit un sujet beaucoup plus considerable, qu'il n'est pas; quand la pureté de sa vie n'auroit jamais été soupçonnée; quand son humilité auroit été sans reproche; quand il auroit été aussi soigneux des exercices de la pieté, que j'apprens qu'il y étoit negligent, jusques à ne faire en sa famille aucunes prieres ni le soir, ni le matin; quand enfin sa science auroit été aussi achevée, qu'elle se treuve courte, & defectueuse; il n'auroit été avecque tout cela qu'une étoille dans le ciel de nos Eglises. Or l'Ecriture nous a fidelement avertis, qu'il arrive mesme quelquefois à ces *étoiles* de tomber *du ciel*, où elles luisoient, & que la queuë du dragon roux a bien la force d'en traisner & d'en jetter un grand nombre en terre. Dieu le permet, afin de découvrir leur hypocrisie, & pour éprouver ceux, qui sont vrayement siens; selon ce que Saint Iean en disoit; *Ils sont sortis d'entre-nous; mais ils n'étoient point d'entre-nous. Car s'ils eussent été d'entre-nous, ils fussent demeurés avecque nous; mais c'est afin qu'il fust manifesté, que tous ne sont pas d'entre-nous.* Qu'y eut-il jamais dans l'Eglise de plus admirable, ou de plus relevé, que l'ordre des Apôtres? Et neantmoins Satan en gagna un, & luy mit au cœur de trahir son Maistre, & de le livrer au Pontife & aux Sacrificateurs la veille du jour de sa passion. Si nous sommes vrayement édifiés sur le Rocher de la verité éternelle, ces scandales nous pourront choquer; mais il ne feront pas

Matth. 24.
Apoc. 12. 4.
1. Iean 2. 19.

capables de nous renverſer. Et puis que S. Paul veut, que nôtre foy ſoit à toute épreuve, capable de tenir bon contre l'autorité, non des Docteurs & des Predicateurs ſeulement, mais des Apôtres, & des Anges meſmes; quelle force peut avoir ſur nous l'exemple d'une perſonne, qui eſt ſi bas au deſſous des Anges, & des Apôtres?

Gal. 1. 8. 9.

Mais je laiſſe ce ſujet, que Meſſieurs vos Paſteurs ont ſans doute ſuffiſamment traitté dans leurs predications pour fortifier la foy des infirmes contre le ſcandale de cette cheute. Ie viens à l'epitre de M. Cottiby, que vous m'avés envoyée, & dont vous deſirés, que je vous die mes ſentimens. Certainement je ne l'ay pû lire ſans horreur; & aprés l'avoir bien conſiderée, je treuve, que c'eſt une piece tout à fait étrange, & que l'on ne prendra jamais pour l'ouvrage, ni d'un bon Orateur, ni d'un mediocre Theologien. Elle porte par tout les marques du trouble & de la confuſion, où étoit l'eſprit de ſon auteur, quand il fit ce mal-heureux coup. Il l'écrit à une Egliſe, qui l'avoit chery; & l'écrit pour luy apprendre, & luy juſtifier ſon changement, & pour luy perſuader de quitter la Religion, qu'il leur avoit preſchée luy-même durant quelques années, & d'en embraſſer une autre, qu'il leur avoit décriée & depeinte fort ſouvent de ſes plus noires couleurs. Dans ce deſſein l'art & le bon ſens vouloient qu'il témoignaſt d'entrée de la recõnoiſſance, & de l'amitié à un peuple, qui avoit été

ſon troupeau ; qu'il feigniſt au moins quelque regret de s'en ſeparer ; qu'il alleguaſt la pretenduë neceſſité de ſon ſalut, & les geſnes de ſa conſcience, & les raiſons, qui l'ont forcé ; qu'il les conviaſt en ſuite avec une grand' tendreſſe à les bien pezer, & à imiter ſon action plûtôt que la blâmer. C'eſt evidemment ce qu'il devoit faire dans cette lettre ; & c'eſt ce qu'il ne fait point du tout. Il ne leur expoſe nulle part nettement & expreſſement ce qu'il veut faire ; Il ne les avertit pas meſmes de ce qu'il eſt, & avant que d'avoir dépoüillé la robe de Miniſtre, il leur parle en vieux Miſſionnaire. Au lieu de l'affection & de la charité, qu'il leur devoit, il leur montre un eſprit irrité, & plein d'une haine ardente. Pour des raiſons, il leur dit des injures, & ramaſſe ce qu'il peut pour rendre, & leurs creances, & leurs perſonnes, non ſimplement odieuſes, mais execrables à tout le monde ; & puis au bout il leur declare qu'il fera *des Xerophagies*, & des prieres à Dieu pour leur converſion. Sans mentir ce ſont-là des appas merveilleux pour prendre les cœurs des hommes. Il laiſſe la plus grand' part de nos differends ; Mais il s'attache au Careſme, & ſe fâche fort, que nous n'en ayons pas retenu l'inſtitution. Il eſt ſur tout mal-adroit à raiſonner ; avançant ſouvent pour principes de ſes concluſions des choſes, ou qui les ruinent, ou qui du moins bleſſent evidemment ſa cauſe. Où il a oſé ſe meſler de parler de l'antiquité, il découvre clairement, que c'eſt vn pays, qu'il

ne connoist point. Pour l'ordre, qui doit estre l'ame d'une composition, je ne pense pas, qu'il ayt seulement songé à en tenir aucun. Il a versé sur le papier tout ce qui luy est venu dans l'esprit ; & c'est asseurément le hazard, & non le jugement, qui a disposé toutes les parties de son libelle.

Il commence par un reproche, qu'il nous fait du jeusne, que nous celebrasmes le jour de son abjuration. Fut-il jamais une plainte plus extravagante ? Ceux de la communion où il s'est jetté, nous accusent d'abolir les jeusnes; Celuy-cy sort d'avecque nous, parce que nous jeusnons. Il ne peut souffrir que nous jeusnions un jour; & il se joint à ceux, qui alors mesme en jeusnoient quarante tous d'une suite, sans en conter plusieurs autres, qu'ils font aux autres temps de l'année. Mais il feint, qu'au fonds ce n'est pas le jeusne, qui l'offense, (tant s'en faut, il fait d'abord une longue, & impertinente declamation à sa loüange) Ce qui le choque, c'est que cette année nous ayons choisi le Ieudy devant Pasque pour le jour de nôtre jeusne; C'est un crime, qu'il ne nous peut pardonner ; Il pretend que c'est mépriser la regle du Sage, qui donne à chaque chose son temps; que c'est violer l'ordre de l'Apôtre, qui nous defend d'estre en dueil avec ceux, qui sont en joye ; que c'est fouler aux pieds la doctrine de Saint Augustin, qui veut que pour les jours de jeusnes nous nous accommodions à l'usage de ceux, avec qui nous vivons. La raison, sur-

Aug. Ep. 86.

quoy il fonde une accusation si atroce, c'est que le Roy vient de faire une glorieuse paix avecque l'Espagne. Peu s'en faut, qu'il ne nous fasse criminels de leze-Majesté pour auoir osé jeusner un jour dans une si heureuse saison; criant, que c'est *mesler nos larmes aux trionfes du Roy, & nos cyprés parmi ses lauriers & ses myrtes*. Mais il ne songe pas, qu'en nous accusant ainsi, il condamne ceux de la communion Romaine au double. Car si c'est violer les loix de Salomon, & de l'Apôtre, & de Saint Augustin, & ternir la blancheur des Lys de la France, & noircir les réjoüissances de sa paix, & des-honorer les trionfes du Roy, que de jeusner le Ieudy Saint de cette année; comment ne voit-il pas, que ceux de Rome sont trente-neuf fois plus coupables, que nous, puis qu'ils jeûnerent & ce jour-là mesme, que nous avons choisi, & trente-neuf autres encore devant, & aprés celuy-là? Comment au moins n'a-t-il pas senty, qu'en nous traittant de cette sorte, il se fait aussi luy-mesme son procez? puis qu'à la fin de son libelle il dit nettement, qu'il ne manquera pas de commettre le crime, qu'il a si fort exaggeré au commencement? Là malgré tous les ordres de Salomon, de Saint Paul, & de Saint Augustin, il nous donne sa parole de jeusner tres religieusement, & ce jour-là mesme, qu'il nous reproche si cruellement, & tout le reste encore de la semaine, & d'ajoûter mesme à la tristesse du jeusne, l'horreur de ces *xerophagies*, dont je crois en verité, qu'il nous a

menacés, non tant à dessein de les faire, que pour orner son langage d'une parole aussi grande & aussi terrible, qu'est celle-là? Mais quoy qu'il en soit, s'il a pû jeusner une ou deux semaines, & si ses nouveaux Maistres en ont bien pû jeusner six, sans faire tort à aucune des loix Divines, ni Ecclesiastiques; Pourquoy veut-il que nous soyons criminels pour avoir jeusné un jour? Où si nous avons veritablement merité, qu'il nous quittast, pour avoir jeusné ce jour-là; pourquoy se joint-il à ceux, qui outre ce jour-là, en ont encore jeusné trente-neuf autres? De quelque côté qu'il le prenne, il ne peut nier, qu'il n'ait tort; ou en blâmant nôtre jeusne, & abandonnant nôtre communion, ou en loüant le Caresme de Rome, & en embrassant son party. Et quant au passage de Saint Augustin, qu'il a allegué, ou il ne l'a pas entendu, ou il en a malicieusement corrompu le sens, étant evident, que cét auteur par *ceux en la societé desquels nous vivons*, n'entend pas simplement (comme M. Cottiby veut nous le faire croire) ceux qui vivent dans un mesme pays, ou dans une mesme ville avecque nous: mais ceux qui de plus sont encore de mesme Religion & communion, que nous. Car asseurement Saint Augustin n'étoit pas assez complaisant pour permettre à un bon Chréstien de jeusner le Dimanche avec les Manichiens, si d'avanture il se treuvoit dans une mesme ville avec eux: Mais quand mesme il nous defendroit (comme le présuppose M.

Cottiby)

Cottiby) de jeusner aux jours, que les habitans du pays où nous vivons, & qui sont d'autre communion, que nous, ne jeusnent pas (ce qui seroit tout à fait injuste, & ridicule) toûjours est-il clair, que nôtre jeusne n'auroit pas choqué cette regle; puis que le jour, que nous le celebrasmes, nos citoyens & compatriotes de la communion Romaine jeusnoient aussi bien que nous. D'où il paroist aussi, que nous n'avons non plus violé l'ordre de l'Apôtre, qui veut que nous soyons en dueil avec ceux, qui sont en dueil. Car si le jeusne est un dueil, ceux de Rome étoient en dueil ce jour-là, aussi bien que nous. Mais pour donner quelque couleur à sa plainte, il feint que nôtre Synode National n'a ordonné ce jeusne celebré par nos Eglises, que pour tesmoigner le déplaisir, qu'il avoit de la paix. C'est-là tout l'artifice de cét esprit malicieux. Mais il ne faut que lire l'arresté, que cette sainte Compagnie fit sur ce sujet, pour voir que le motif qui l'a portée à la publication de ce jeusne fut, non la consideration de la paix, qu'elle regarde comme un saint & heureux ouvrage de Dieu, digne de nos remercimens & de nos réjouïssances: mais le ressentiment de nos péchés & de ceux du monde; & la crainte des vengeances du ciel sur l'impenitence & l'ingratitude des hommes; que chacun reconnoist estre de veritables & legitimes sujets des jeusnes & de l'humiliation du Chrestien. Il s'attache à un mot du Synode, qui dit, que le jeusne se cele-

brera, non (comme il le rapporte faussement) *en partie pour rendre graces à Dieu de la paix*, mais bien *pour en rendant graces de la paix à Dieu, qui en est le pere, & qui l'a donnée, obtenir de sa bonté, qu'elle soit accompagnée de toutes sortes de benedictions.* De là il conclud, que nôtre jeusne s'est fait contre la paix. Fut-il jamais une induction plus ridicule? Premierement ces paroles détruisent ses soupçons malins, que nous tenons cette paix pour un malheur, puis qu'elles ordonnent *d'en rendre graces à Dieu* & de l'en reconnoistre *le Pere*; qui est la mettre au rang *des bonnes donations*, dont *il est le Pere*, comme Saint Iacques nous l'apprend. Mais (dit-il) *ne pouvoit-on pas implorer ces benedictions par des prieres publiques sans ieusne*? Comme si on ne l'avoit pas fait dans la plus grand' part de nos Eglises; & comme si les actions de graces de quelques unes n'avoient pas mesme esté publiées avant le jeusne; comme celles de l'Eglise de la Rochelle, celles de Saumur, celles de l'Eglise de Sedan, celles de l'Eglise qui s'assamble à Charenton prés de Paris, & plusieurs autres, toutes celebrées à la fin de Fevrier, ou au commencement de Mars, plusieurs jours avant le jeusne. Chacun sait quelles furent & combien éclatantes leurs réjoüissances; de quelques unes mesme jusques à donner de la jalousie aux adversaires; & que ceux de nôtre Religion en tous les lieux de leurs habitations ont été des premiers, ou du moins n'ont pas été des derniers à prendre part aux

feux de joye, que toute la France en a allumés. Que si l'assamblée de l'Eglise de Poictiers n'en a rien dit ni oüy en ce temps-là, j'appres que ce mesme homme, qui nous en fait maintenant le reproche, en fut la cause. Car le Consistoire luy ayant alors ordonné de prescher à un jour extraordinaire pour rendre graces à Dieu solennellement de la paix, il l'accepta; mais il n'en fit rien, & envoya de son mouvement par les maisons avertir qu'il n'y auroit point de predication ce jour-là. Chacun s'attandoit que le jeudy suivant, jour ordinaire, auquel la chaire lui venoit, il repareroit ce defaut, & qu'il auroit employé le temps de ce delay pour enrichir son action. Mais au grand scandale de toute l'assamblée, il ne dit pas un seul mot de la paix; ayant traitté dans son Sermon un sujet, qui en étoit infiniment éloigné, & en ayant pris pour texte ces paroles du Pseaume dixiesme, *Le méchant se glorifie du souhait de son ame, & estime l'avaricieux heureux, & depite l'Eternel. Le méchant haussant son nés ne fait conscience de rien; Toutes ses pensées sont, qu'il n'y a point de Dieu.* C'est la derniere predication, qu'il a faite dans vôtre assamblée; & il y depeignit la fraude, l'avarice l'orgueil & l'impieté des hypocrites avec des couleurs si vives, que quelques bonnes ames, l'ayant veu si tost aprés tomber soudainement dans la desertion, ont pensé que par un secret jugement du Seigneur, il avoit été porté à representer luy mesme à son troupeau les pechez & les bassesses, qui l'ont jetté

Ps. 10. ỿ. 4.

dans le precipice. On creut alors, que ce qui le fit ainsi manquer à sa promesse, & à son devoir, & à l'attante de vôtre peuple, n'avoit été, que la sterilité de son esprit, & l'impuissance de traitter un si beau sujet assez dignement; jointe à sa paresse, & à son naturel peu laborieux; & en effet les curieux remarquerent, que le dernier Sermon, qu'il fit ce Ieudy-là, étoit une vieille piece, qu'il avoit desja prononcée autrefois au mesme lieu, au mois de Ianvier de l'an 1655. Mais ce qu'il a fait depuis, & ce qu'il écrit dans cette lettre, donne un juste sujet de soupçonner, que meditant dés lors sa retraitte d'avecque nous, il manqua tout exprés à faire cette solennelle action de graces à Dieu dans un temps, où il n'y avoit rien à redire, afin de nous pouvoir maintenant reprocher, que nous ne nous sommes acquittés de ce devoir de nôtre rejoüissance pour la paix, qu'un jour de jeusne seulement. Otés luy cette miserable couleur, qui n'est née que de sa paresse, ou de sa malice, il n'y a plus rien à reprendre dans nôtre conduite. Nous avons donné à chaque sujet son jour legitime; à la solennelle action de graces pour la paix, le jour d'une réjouïssance publique, & au témoignage de nôtre repantance, le jour d'un jeusne. Les *lauriers* du Roy sont demeurés purs, separés de nos *cyprés*; & nulle de nos *larmes* n'a esté meslée avec ses *trionfes*. L'exercice de nôtre repantance, & de nôtre humiliation est aussi venu à part à son tour. Chaque chose a eu son temps; &

on a satisfait tres-legitimement aux justes ressentimens, que nous avons eûs & pour la gloire du Roy, & pour les péchés du monde & de l'Eglise. Et quant à ce que le Synode dit du jour de nôtre jeusne, qu'en y *rendant graces à Dieu de la paix* il faut faire nos efforts *pour obtenir de sa bonté qu'elle soit accompagnée de toute sorte de benedictions*; qui ne voit, que ces paroles s'entendent, non d'une action de graces solennelle & extraordinaire, comme on en fait aux jours des réjouïssances publiques; mais des simples & ordinaires remercimens, que nous presentons à Dieu en tous lieux & en tous temps, nulle ame religieuse, ne devant jamais comparoistre devant sa Majesté sans quelque reconnoissance? C'est la doctrine de Saint Paul, *que nous rendions toûjours graces à nôtre Dieu & Pere au nom de nôtre Seigneur Iesus Christ.* Eph. 5. 20. Avoir meslé avec nôtre jeusne un de ces remercimens ordinaires & perpetuels, n'est donc pas en avoir changé la nature. Il n'est nulle part deffendu aux fideles d'arroser leurs prieres, & leurs actions de graces des larmes de leur pénitence, ni de les parfumer de ses soûpirs. Les canons de l'Eglise ancienne n'y sont non plus contraires, que la doctrine de Saint Paul. Ils defendent de jeusner le Dimanche, & les autres jours de réjouïssance publique & solennelle. Mais ils ne nous empeschent pas d'assaisonner la reconnoissance de nos péchés, qui se fait dans le jeusne, des reconnoissances des graces & benefices de Dieu. C'est donc en vain, que

M. Cottiby allegue cette partie de l'ancienne discipline contre nos jeusnes; Mais ceux du Pape la choquent ouvertement. Car elle ne permettoit de faire aucun jeusne entre Pasque & la Pentecôte, non plus que le jour du Dimanche; & le Pape ne permet pas seulement, il commande mesme par une loy generale d'y jeusner les jours des Rogations, & tous les vendredis & samedis, qui s'y rencôtrent. Ioint qu'il attache tous ses jeusnes à certains temps, & quelques uns à certains jours de l'année, qui ne treuvent pas toûjours, ni dans nos esprits, ni dans nos affaires, cette douleur & cette tristesse, sans laquelle M. Cottiby ne tient nul jeusne pour legitime. Dans quelque état que vous rencontre le Caresme, ou le Vendredy & le Samedy, fust-ce dans la plus grande prosperité, & dans la ioye la plus achevée, il faut jeusner selon les loix du Pape; c'est à dire, qu'il faut faire, si vous en croyés la Theologie de M. Cottiby, la derniere des impertinences, & violer les ordres sacrez de Salomon, de Saint Paul, & de S. Augustin. Où étoit son esprit de nous obiecter des raisons, qui refutent les ieusnes du Pape, & ne blessent pas les nôtres, dans un discours, où il a dessein de iustifier sa separation d'avecque nous pour se soûmettre au ioug du Pape?

Il ne reüssit pas mieux dans la suite, où il donne un coup de dent â ce que dit nôtre Synode du sujet, qui nous oblige à jeusner; *que nous voyons avec effroy & douleur, que l'atheïsme, l'impieté, le blaspheme, l'injustice, la dissolution,*

le luxe, & autres semblables pechez contre la premiere & la seconde table de la Loy, se vont multipliant, & marchent la teste levée; comme si les hommes avoient entrepris de provoquer avec fierté la justice de Dieu, & d'embraser de plus en plus le feu de sa derniere colere. Que dit nôtre Censeur à cela? Il n'a pas eu assés d'audace, ni pour nier une verité aussi exposée aux yeux & aux sens de tout le monde, qu'est celle-là; ni pour contester, que ce ne soit un legitime sujet de nous attrister & humilier devant Dieu. *Mais qui croira*, dit-il, *qu'on puisse faire mourir par une faim de sept, ou huict heures, des vices si enracinés?* Ce jeusne Chrestien, qu'il appelloit à l'entrée de son libelle *le baume des maladies de nos ames*; ce jeusne, qu'il tenoit capable *de desarmer le ciel, d'appaiser la colere de Dieu, d'arrester ses jugemens, d'attirer ses benedictions*; ce jeusne ne luy est plus qu'une faim de sept, ou huit heures, trop foible pour mortifier le vice. Outre la contradiction toute visible entre ces deux langages, on y doit encore remarquer une raillerie profane d'une ame, qui ne conte pour rien, ni l'humiliation des cœurs fideles devant Dieu, ni les sacrifices de leurs oraisons, ni la predication de la parole celeste, ni les autres actes religieux, qui accompagnent le jeusne. N'y reconnoissant autre chose, qu'*une faim de sept, ou huit heures*, à la verité, je ne treuve pas étrange, qu'il l'estime si peu; mais je m'étonne pourtant, qu'il parle avecque tant de mépris d'une devotion, dont

ses nouveaux maistres font une des principales parties de la religion, & du service divin. S'il se fust souvenu de ce que dit le Seigneur dans l'Evangile, que c'est avecque *l'oraison & le ieusne*, que l'on chasse des corps des hõmes les plus opiniâtres & les plus difficiles des demons; peut-estre n'eust-il pas blasmé nôtre Synode d'avoir esperé, que ces mesmes armes pourroient estre utilement employées pour déraciner des cœurs des hommes, les vices, qui sont l'ouvrage des demons. Quoy qu'il dise, il ne peut nier, que le débordement de tant de péchés ne soit un spectacle digne de nôtre dueil & de nôtre affliction, & par consequent de nôtre jeusne, selon ses propres maximes; ce qui suffit pour justifier la raison de nôtre jeusne contre toutes ses calomnies.

Matt.17.21.

Mais de ces paroles du Synode il prend occasion de nous faire le racourcy d'un Sermon, en faveur de la confession auriculaire, & de deux ou trois autres points de la foy Romaine, qu'il fourre icy dans son discours hors de propos, & sans autre raison, que celle de sa fantaisie; *Voulez vous*, dit-il, *Messieurs, étouffer l'atheïsme? Faites place à cette confession auriculaire, qui décharge les pécheurs de leurs soüillures.* Voyons un peu quelle force peut avoir pour étouffer l'atheïsme cette belle arme, qu'il nous donne. Selon la doctrine mesme de Rome, la *confession*, dont-il parle, n'étouffe que les péchez, qu'on luy découvre dans le secret de son tribunal. Or les athées, ou n'y vont point du tout, ou si

quelque

quelque raison mondaine les contraint d'y aller, au moins est-il bien certain, que ce n'est pas pour y reveler, qu'ils sont athées. Ils s'en gardent bien. Ainsi cét horrible vice ne se montrant jamais au tribunal de la confession, il est évident, qu'elle ne peut de rien servir à le domp..r; si bien que M. Cottiby est ridicule de nous la mettre en main pour étouffer l'atheïsme. Et qu'il ne pense pas se sauver, sous ombre qu'il ajoûte, que sa Confession auriculaire rompt le cours, & le progrés du vice, & empesche par ce moyen, qu'il ne vienne jusqu'à l'atheisme. Car l'atheïsme, qu'il veut combattre en ce lieu, est un *vice enraciné*, comme il parle luy-mesme; une impieté, non seulement née, mais creuë, & parvenuë au comble de son insolence, *& qui marche la teste levée*, comme disoit nôtre Synode. Et il ne peut pas nier, que contre un semblable atheïsme, sa confession est inutile. Mais quant à ce qu'il pretend, que la cõfession auriculaire preserve de l'atheïsme les societés, où elle regne, en arrachant de bonne heure les autres vices, qui sont les racines, ou les semences de l'impieté; s'il disoit vray, il ne devroit point y avoir d'athées dans la communion Romaine; au lieu qu'il est evident, qu'il s'y treuve de ces monstres autant, ou plus qu'ailleurs. Vn Italien, qui connoissoit fort bien les athées, écrit, *que l'on voit, que les peuples, qui sont les plus proches de l'Eglise de Rome, le chef de leur Religion, sont ceux, qui ont le moins de Religion; &, que la Province d'Italie*

Macchiav. sur T. Live l. 1. c. 12.

a perdu toute devotion, & religion. Mais ce qu'il aioûte, eſt encore bien plus étrange; *De ce que nous autres Italiens* dit-il, *ſommes devenus méchans, & ſans religion, nous en avons l'obligation à l'Egliſe, & aux Preſtres*; c'eſt à dire, aux miniſtres de cette meſme confeſſion, à qui M. Cottiby donne la gloire d'étouffer l'atheïſme, & d'en nettoyer tous les pays, où elle s'exerce. Et pour les autres vices, qu'il dit, que la confeſſion fait mourir en herbe, les abbatant dés leur naiſſance, ſans leur donner le loiſir de croiſtre, & de produire leurs mauvais fruits; Voicy les beaux effets, que nous en repreſente un Docteur de Sorbonne, qui l'entendoit beaucoup mieux, que ne fait pas ce novice; *L'on n'a jamais veu* (dit-il) *davantage de confeſſions, & de communions, & jamais plus de deſordre & de corruption. On ſe preſſe autour des Confeſſionnaux, les autels ſont environnés de communians, les Parroiſſes & principalement les Monaſteres, en ſont pleins; & cependant, qui peut ignorer ce que les ſeculiers ne ſavent, que trop, par la connoiſſance qu'ils ont du monde, ce que les Confeſſeurs connoiſſent encore d'avantage par la neceſſité de leur fonction, & ce que les Predicateurs font retentir ſi hautement dans les chaires, pour exciter les pecheurs à la penitence, que toutes les veritables marques du Chriſtianiſme ſont preſque aujourd'huy éteintes dans les mœurs des Chrétiens?* Il nous monſtre en ſuite dans ſon monde Romain tous ces vices, à qui ſelon M. Cottiby, la confeſſion permet à peine de naiſtre dans les lieux, où

Arnaud de la Frequente Comm. Part. 3. ch. 16 p. 759. 760. 761.

elle se pratique, non seulement nés & creus en herbes, mais élevés en une haute & épaisse moisson de toutes sortes de maux & dè vilenies, nonobstant l'usage assidu de la confession; l'impureté dans les mariages, la corruption dans les familles, les débordemens dans la ieunesse, l'ambition parmi les riches, le luxe parmi toute sorte de personnes, l'infidelité dans le commerce, l'alteration dans la marchandise, la tromperie dans les artisans, l'excés & la débauche dans le menu peuple. Il dit, que la fornication y passe pour une faute legere, l'adultere pour une bonne fortune, la fourberie pour la vertu de la Cour, l'impieté & le libertinage pour la force de l'esprit; les iuremens & les blasphemes pour des ornemens de langage; la tromperie & le mensonge, pour la science du debit & du traffic; la fureur du jeu continuel pour une honneste occupation des femmes; la qualité d'honneste femme, pour une qualité differente de celle de femme de bien; la simonie deguisée, & la profanation du bien de l'Eglise, pour un accommodement legitime; & enfin les volleries & les usures pour un revenu des charges, pour l'interest ordinaire de l'argent, & pour une invention de s'enrichir, dont il n'y a quasi plus que les simples & les ignorans, qui fassent aujourd'huy quelque scrupule. Il laisse, à ce qu'il dit, les crimes abominables, ignorés par ses peres, & auiourd'huy étrangement débordés; & il passe encore les péchés purement spirituels, que l'on ne conte

pour rien, bien que ce ſoient les plus grands péchés aux yeux de Dieu. C'eſt ce que nous en dit ce ſavant homme, qui bien loin de croire que la confeſſion, comme elle ſe pratique aujourd'huy le plus communement dans l'Egliſe Romaine, ait aſſés de force pour étouffer les vices de ce ſiecle corrompu, dit tout au contraire, & certainement avecque raiſon, *qu'elle favoriſe l'impenitence generale de tout le monde; tout le monde voulant bien ſe confeſſer, & perſonne preſque ne voulant faire penitence.* En effet quelle vertu peut avoir pour faire mourir le vice dans le cœur des hommes une diſcipline, où les plus grands péchés s'effacent en les racontant à l'oreille d'un Preſtre, obligé ſur peine de la vie à n'en découvrir iamais rien? Qui ne voit que l'eſperance d'une abſolution ſi facile, & ſi ſeure convie plûtoſt à pecher, & augmente la licence & l'audace du vice, au lieu de la mortifier? Les ſauvages de Canada comprirent bien eux-meſmes ce ſecret; qui voyans un de leurs compatriotes, converty au Chriſtianiſme, faire ſcrupule de quelque choſe, à quoy ils le ſollicitoient, de peur d'offenſer Dieu; *Les robbes noires* (luy dirent-ils, en parlant des Ieſuites) *effaceront demain ton péché. Ne crain pas un péché, qui demain ne ſera plus quand tu te ſeras confeſſé.* Ie laiſſe les fauſſes, & pernicieuſes maximes, que pluſieurs Confeſſeurs, & meſmes des plus renommés, impriment dans les cœurs des hommes & des femmes; transformans par leurs ſubtilités les vices en vertus, & les cri-

Là meſme Part. 2. ch. 47. p. 628.

Relation de Canada de l'année 1642. p. 32.

mes les plus noirs en actions honnestes & permises. La fameuse Apologie des Casuistes en montra il n'y a pas long-tẽps un échantillon, que le mõde n'a pû voir sans honte & sans horreur. Ie ne dis rien non plus de la commodité, que donne le commerce secret de la confession auriculaire à diverses pratiques dangereuses aux personnes, & aux familles, & quelquesfois aux Etats mesmes. Ce nous est assés pour n'en pas recevoir la discipline parmy nous, que c'est une institution humaine, & non divine ; que l'Eglise avant la venuë de Iesus Christ au monde s'en est passée quatre mille ans durant ; que ni le Seigneur, ni ses Apôtres ne l'ont ni ordonnée, ni recommandée aux Chrétiens ; qu'elle ne paroist nulle part dãs les premiers siecles du Christianisme, & ne se treuve établie par une loy publique dans la communion mesme de Rome, qu'aprés le douziesme siecle, que le Pape Innocent III. s'avisa d'en faire une ordonnance fort severe, qui fut leuë par son commandement dans son Concile de Latran. La providence de Dieu & de son Christ n'eust pas laissé son peuple si long-temps sans ce pretendu remede, s'il étoit en effet aussi puissant & aussi necessaire contre l'atheïsme, & contre tous les autres vices, comme M. Cottiby nous le veut faire accroire sans raison, & sans authorité, sur le seul credit de sa parole. Mais s'il a injustement flatté l'Eglise Romaine en ce point, il y a aussi déguisé malicieusement, ou

ignoramment, les ſentimens de la nôtre, quād il rapporte nôtre creance en ces mots, *qu'il ſuffit de confeſſer ſes péchés à Dieu en ſecret.* Pour ne pas nous ſoûmettre au joug de la confeſſion, que le Pape Innocent III. & ſes ſucceſſeurs ont impoſé à tous les fideles, nous ne rejettons pas pourtant la confeſſion des péchés, qui ſe doit, ou ſe peut faire legitimement aux hommes. Premierement la penitence publique eſt en uſage parmy nous, où les pécheurs coûpables de fautes ſcandaleuſes ſont obligés de confeſſer leur crime aux Miniſtres de l'Egliſe, & d'en faire reconnoiſſance devant Dieu & devant les hommes. Vn homme par exemple ſuſpect & accuſé d'adultere, doit s'il en eſt coupable, le confeſſer aux Paſteurs, pour effacer en ſuite par le témoignage de ſa repentance le ſcandale qu'il a donné à l'Egliſe. Et ſi M. Cottiby pendant qu'il étoit Miniſtre parmy nous, a creu qu'il ſuffit à un pareil pecheur *de confeſſer ſa faute à Dieu en ſecret*, ſans l'avoüer & en faire reconnoiſſance; il ſe trompoit, & ignoroit nôtre diſcipline; c'eſt à dire, ce qu'il devoit enſeigner & faire pratiquer aux autres. 2° Nous ne croyons pas non plus, qu'il ſuffiſe de *confeſſer à Dieu ſeul en ſecret les péchés*, qui offenſent nos prochains. Nous eſtimons, que le pecheur eſt obligé de les *confeſſer* à celuy qu'il a offenſé, pour en obtenir le pardon, ſelon ce que dit nôtre Seigneur dans l'Evangile; *Si ſept fois le jour ton frere a péché*

contre toy, & que sept fois le jour il retourne à toy, disant, ie me repens; tu luy pardonneras. 3°. Nous ne nions pas non plus, que le pécheur, qui se sent grievement coupable devant Dieu, & dont la cõscience est fort travaillée du sentiment de ses fautes, ne puisse & ne doive en donner connoissance à ceux de ses freres, dont il a éprouvé la pieté, la charité, & la discretion, & leur demander le secours de leurs prieres, pour obtenir du Seigneur le pardon de ses péchés, & la consolation de son Esprit, selon l'ordre que nous donne Saint Iacques; *Confessés vos fautes l'un à l'autre, & priés l'un pour l'autre, afin que vous en soyés guairis.* 4°. Nous approuvons aussi bien fort la confession, que les Theologiens de l'école Romaine appellent *medicinale*, quand un fidele communique, avec son Pasteur, luy découvrant les playes secretes de sa conscience pour apprendre de luy les remedes necessaires pour les guairir. 5°. Hors mesme de ces rencontres, & quand il s'agit de péchés, que nous ne croyons pas estre obligés de confesser à autre, qu'à Dieu, encore ne disons nous pas, qu'*il suffit de les confesser à Dieu en secret*, au sens qu'on l'entend en l'Eglise Romaine, où *confesser un péché* signifie en faire l'histoire, & la relation circonstanciée. Cette scrupuleuse diligence est dangereuse dans la confession, qui se fait à l'homme, & tout à fait inutile en celle, qui se fait à Dieu, puis qu'il sait mieux

Luc 17. 4.

Iacq. 5. 19.

que nous meſmes, tout ce qui ſe paſſe dans le plus ſecret de nôtre vie. *Confeſſer ſon péché à Dieu* (comme nous l'entendons) c'eſt l'avoüer devant luy ſans fraude, & ſans déguiſement; c'eſt en reconnoiſtre de bonne foy le crime, & le démerite, ſans l'extenuer, ni le pallier, comme font les hypocrites, ſans l'excuſer en diſant, que c'eſt bien un péché, mais veniel, & pardonnable à la fragilité humaine, & non mortel ou digne de la malediction de Dieu. C'eſt là nôtre ſens, quand nous diſons, qu'il faut *confeſſer ſon péché à Dieu*; qui eſt auſſi en effet ce que ſignifie proprement le mot de *confeſſer*; & non un dénombrement de ſes péchés avecque la relation expreſſe de leurs circonſtances principales, comme on le prend aujourd'huy parmy ceux de Rome par un étrange abus de langage. 6°. Mais encore enfin ne diſons nous pas, qu'il *ſuffiſe de confeſſer* ainſi ſimplement *ſon péché à Dieu*, ſi l'acte de cette confeſſion n'eſt accompagné d'une ſincere repantance, d'un vif déplaiſir d'avoir offenſé Dieu, & d'une ſainte reſolution de le bien ſervir à l'avenir, qui ſoit ſuivie d'un veritable amandement de vie, & d'un étude ſerieuſe à la ſanctification; ſans laquelle il eſt certain, que toutes nos confeſſions, ſoit devant les hommes, ſoit devant Dieu, ne ſont que des illuſions, qui allument la colere du Seigneur, au lieu de l'appaiſer, & aggravent nôtre condannation, bien loin d'obtenir nôtre abſolution. C'eſt là au vray

nôtre

nôtre doctrine, fondée sur la parole de Dieu. Si M Cotiby l'eust bien entenduë, il ne se fust jamais avisé de nous la vouloir faire changer pour la confession auriculaire du Pape Innocent, appuyée sur la seule authorité des hommes; qui l'ont mise en usage pour leurs propres interests, & non pour ceux de la gloire de Dieu, & de nôtre salut.

Il continuë sa declamation en ces mots; *Avés vous dessein, Messieurs, d'affoiblir l'impieté parmy vous? Ne traittés donc plus de superstition toutes ces ceremonies, que leur antiquité a renduës venerables.* Le Synode avoit parlé de *l'atheïsme* & de *l'impieté*, en general; c'est à dire, de tout ce qui s'en voit, ou dans le monde, ou mesme parmy nous, s'il y en a. Le Censeur fait semblant d'entendre, que l'on ait seulement parlé de l'impieté, qui est parmy nous. Mais en prenant *l'impieté* proprement, pour la folie, ou des athées, qui croyent, qu'il n'y a point de Dieu, ni de providence; ou des infideles, qui ne reconnoissent, ni la divinité de Iesus Christ, ni la verité de son Evangile; il y a peu d'apparence, qu'il y ait beaucoup d'impies parmy nous. Car qu'y viendroient-ils chercher? Nous n'avons ni les richesses, ni les honneurs, ni les autres avantages du monde; les seuls biens, qu'ils sont capables de souhaiter. Car pour les biens spirituels, la paix de la conscience, & le salut eternel, que nôtre Religion nous promet, les athées ne les connoissent, ni ne les desirent: si

bien qu'étant dans une entiere indifference pour le fonds de la religion, ils choisissent beaucoup plûtôt la profession de la Romaine, où ils treuvent les commodités de la chair, que celle de la nôtre, qui ne leur presente, que des épines & des croix pour le monde. Tant y a, que M. Cottiby nous avertit, que *si nous voulons affoiblir l'impieté parmy nous, desormais nous ne traitions plus ces ceremonies de superstition.* Quelles ceremonies entend-il? Le fil de son discours oblige à les rapporter à la *confession*, dont il vient de parler, & qui ne se passe pas, non plus que les autres mysteres de leur Religion, sans beaucoup de ceremonies. Mais ce seroit une ignorance trop grossiere dans les choses de la communion, qu'il a embrassée, de mettre entre les ceremonies une partie necessaire de l'un de ses Sacremens. Ioint qu'il dira incontinent, que les ceremonies, qu'il entend, *ne font pas l'essence de la pieté*; au lieu que selon ceux de Rome, la confession en est un acte si absolument necessaire, que sans elle il n'y a point de salut pour les personnes tombées en quelque péché mortel. Il devoit donc s'exprimer plus nettement, s'il vouloit, que nous seussions ce qu'il desire de nous. Il dit que ces ceremonies, dont il parle, sont *venerables pour leur antiquité.* Il y en a ouortant grand nõbre dans la Religiõ Romaine, qui ne sont pas fort anciennes, & peut estre n'y en a-t-il pas une aussi vieille, que celles du Paganisme. Il ajoûte, qu'elles sont utiles à la

pieté. Les faux Docteurs, que S. Paul combat dans l'Epitre aux Colossiens, recommandoient aussi leurs abstinences de ce qu'elles servoient à mortifier la chair, & à humilier l'Esprit : Et avecque tout cela ce Saint Apôtre ne laisse pas de les condanner; parce que c'étoient des commandemens, & des doctrines d'hommes. Il dit enfin, que ces ceremonies *sont les bordures de la robbe de l'Eglise ; des fleurs, & des fueilles, qui embellissent la Religion.* Mais il dit toutes ces belles paroles en vain. Iesus Christ n'a pas laissé son Eglise nuë. Il la vestuë d'une robbe digne d'elle & de luy, & qui n'a besoin d'autres ornemens, que de ceux, qu'il y a mis luy-mesme. Et il semble, que c'est une étrange temerité de presumer d'ajoûter quelque chose à cét ouvrage divin aprés la main du Seigneur Iesus. Et pour n'en point mentir, ces *fueilles*, dont nous paye icy l'elegance de vôtre Orateur, me font peur; comme étant de fort mauvais presage, aprés ces autres fueilles, dont nos premiers parens se voulurent parer, lors que leur cheute les eut depoüillés de leurs vrays & legitimes ornemens. Des *fueilles* ne sont bonnes ni pour l'étoffe, ni pour les bordures de la robbe de l'Eglise. Iesus Christ est sa vraye robbe; l'homme nouveau, qu'elle revest avec ses divins joyaux, la charité, l'esperance, la debonnaireté, la patience, la chasteté, la verité, & en un mot toutes les vertus, dont Iesus nous a donné & le patron en sa vie, & le commandement en sa parole.

Col. 2. 22. 23.

Si l'Eglise est ainsi vestuë, elle sera belle dedans, & dehors. Car il n'est pas possible, que cét or, & ces perles celestes n'éclatent au dehors, si elle les porte au dedans; qu'elles ne jettent leur feu, & les rayons des bonnes œuvres, qui luyront devant les hommes, & leur feront glorifier nôtre Pere, qui est dans les cieux. Ce sont là à mon avis les vrayes *ceremonies & devotions* du peuple de Iesus Christ; selon la protestation d'un ancien Chrétien; *Parmy nous* (dit-il) *on tient pour le plus devotieux celuy, qui est le plus homme de bien; celuy, qui s'étudie à l'innocence, qui vit iustement, & sans fraude, qui sert & assiste ses prochains au besoin. Ce sont là nos sacrifices; ce sont là les sacrées ceremonies de nôtre Dieu.* C'étoient les ceremonies de cette premiere Eglise; & ce sont les nôtres beaucoup meilleures sãs doute & plus propres à parer le fidele, que toutes celles du Pontifical Romain. Mais le grand mal de nos adversaires, ou pour mieux dire de tous les hommes, est qu'ils s'arrestent à ces *fueilles,* & à ces *embellissemens* pretendus, & negligent cependant le principal; & qu'ils perdent dans leurs *ceremonies* exterieures, que l'hypocrite peut faire aussi bien que le meilleur fidele, la plus grand'partie du temps, qu'ils devroient tout employer à l'étude & à la pratique du culte spirituel & Evangelique; de la pieté & de l'amour de Dieu, & du prochain, en quoy il consiste. Arracher les Chrétiens des pompes & des ceremonies, & de tout ce vain & inutile de-

Minutius dans son Octavius pag. 95.

cer...

hors pour les ramener à cét autre service interieur & spirituel, n'est pas *une impieté*, quoy qu'en die M. Cottiby; c'est une partie de la vraye pieté. Et si nous avons appellé ces vaines & creuses *ceremonies*, des *superstitions*, nous leur avons donné leur vray nom. Car la *superstition* est ce qu'entēd l'Apôtre par *ce service volontaire*, dont il parle dans l'Epître aux Colossiens, comme l'a fort bien reconnu le vieux interprete Latin, qui a traduit *superstition*, ce que Saint Paul avoit nommé le *service volontaire*; c'est à dire, ce que la volonté & la fantaisie de l'homme établit en la Religion, de son crû & de son invention, & par ce qu'il luy plaist ainsi; sans y estre obligé par l'institution, ou par l'ordre de Dieu. Si M. Cottiby, nous pouvoit montrer, que ces *ceremonies*, qu'il estime tant, ont été commandées par nôtre Seigneur, & pratiquées par ses Apôtres, j'avoüerois que l'on auroit grand tort de les accuser de *superstition*. Mais si c'est la volonté des hommes, & non le commandement de Dieu, qui les a mises en usage, en quelque temps, & en quelque reputation, qu'ayent vescu ceux qui en sont les auteurs, n'étant au fonds que des inventions & institutions humaines, elles ne peuvent & ne doivent passer pour autre chose, que pour des services volontaires. Mais ce n'est pas d'aujourd'huy, que les devots de ces vaines ceremonies accusent ceux, qui les méprisent, d'impieté. Les Payens anciennement appelloient les premiers Chrétiens *impies & irreligieux*,

Col. 2. 23. ἐθελοθρησκεία. *Superstitione*

parce qu'ils n'avoient dãs leurs services aucunes ceremonies semblables à celles, que l'antiquité avoit aussi renduës venerables parmy les natiõs. Arnobe témoigne, qu'entre les crimes, dont les Payens chargeoient les Chrétiens, celuy de l'impieté étoit le principal ; & qu'il le fondoient sur ce que ces premiers fideles n'avoient, ni temples, ni images, ni autels pour le service divin. Benit soit Dieu de ce que l'on nous tourne aujourd'huy à un pareil crime ce que nous avons banny de nostre Religion les ceremonies de la communion Romaine. Cette conformité montre clairement d'une part, que nôtre Religion est mesme en cét endroit, que celle des meilleurs & plus anciens Chrétiens ; & de l'autre, que celle de Rome en est fort éloignée. Nous treuvons seulement étrange, qu'un homme nay & nourry au milieu de nous, & en étant à peine sorty, nous fasse desja un reproche aussi injuste & aussi peu raisonnable, qu'est celuy-là.

Arnob. l. 6. au commencemẽt.

Mais il en ajoûte un autre encore plus cruel, & moins supportable. Car aprés l'impieté, il nous impute aussi les blasphemes ; & poursuivant son cõmentaire injurieux sur les paroles de nôtre Synode; *Prenés vous à cœur, Messieurs,* dit-il, *de faire cesser les blasphemes ? Apprenés premierement vous mesmes à n'en profererplus cõtre le Seigneur Iesus, que vous dites avoir été pour quelque temps en un état de dannation.* Ie ne m'étonnerois pas, que quelqu'un de ces disputeurs accariâtres, qui se nomment Missionnaires, nous accusât de cette horreur. Mais il me

ſemble, que c'eſt un prodige, que le fils d'un Miniſtre, & qui a été Miniſtre luy même, ait la hardieſſe de nous tenir un ſi outrageux langage. Le Cõcile de Trente a noirci de ſes anathemes tout ce qu'il a crû avoir treuvé de faux, & de contraire à la foy Chrétienne, dans la doctrine de nos Egliſes. Mais il n'a lancé pas un de ſes foudres contre ce pretendu article de nôtre creance. Le Pape Pie a dreſſé un formulaire de la foy Romaine, que l'on fait jurer à ceux, qui de nôtre communion paſſent en celle de Rome, où l'on voit des articles oppoſés à tous ceux de la nôtre, qui déplaiſent le plus à nos adverſaires. Il ne s'y en treuve aucun contraire à cét horrible blaſpheme. Et neantmoins l'impieté en eſt ſi atroce, qu'il n'y a point de raiſon, qui n'obligeaſt, & ce Concile, & ce Pape de le noter; comme la plus capitale de nos pretenduës hereſies. Certainement le ſilence de l'un & de l'autre nous juſtifie; & crie hautement, qu'ils ne nous en ont pas crû coupables. Car nul ne les ſoupçonnera ou d'avoir negligemment examiné nos creances, ou d'avoir épargné ce qu'ils y ont penſé treuver d'odieux. Il faut que la haine de M. Cottiby ſoit étrangement, ou aveugle ou maligne pour l'avoir pû porter à nous reprocher des monſtres, que ni le Pape, ni ſon Concile ne nous a point imputés. En effet comment ſe pourroit-il faire, que des perſonnes, qui adorent Ieſus Chriſt, comme le Fils unique de Dieu, creuſſent qu'il euſt été danné? qu'ils aſſujettiſſẽt à la perdition celuy, qu'ils reconnoiſſent pour

l'unique auteur de tout leur salut? Il n'est pas possible, que des creatures raisonnables ayent ces deux opinions ensemble. Il faut ou nous calomnier de ne pas croire l'une, ou cesser de nous imputer l'autre. L'enfer mesme ne sçauroit nier, que nous n'adorions la divinité eternelle, & la sainteté tres-parfaite du Seigneur Iesus, & que nous ne le recõnoissions pour la source de tout ce qu'il y a de salut, de benediction, & de felicité au monde. I'ose mesme dire, qu'il n'y eut jamais de Chrétiens, qui luy ayent donné cette gloire plus hautement, que nous. Il est donc impossible qu'en ayant ce veritable sentiment, & en faisant mesme tout le fondement de nôtre Christianisme, nous logions dans ces mesmes cœurs, qui le croyent, & proferions de ces mesmes bouches, qui le confessent, cét execrable blasphesme, que le Seigneur Iesus ait été en état de dannation. Et neantmoins M. Cottiby l'asseure aprés les Missionnaires. Mais s'il en eust mieux aimé croire sa memoire, ou ses yeux, que leur passion, il eust reconnu, que nôtre Cathechisme, d'où ils ont tiré l'occasion de cette calomnie, dans ce mesme lieu, qu'ils accusent, nie & refute expressement ce qu'ils luy imputent. Le desespoir est sans doute une necessaire & inseparable partie de la dannation, si bien qu'un homme ne peut estre dans cet effroyable état, s'il n'est desesperé. Le Cathechisme écrit expressement dans le lieu, qui est accusé, & que les dannés se désesperent, & que le Seigneur dans le cõbat, qu'il soûtint pour nôtre salut, a toûjours eu une ferme esperãce de sa victoire

ctoire

étoire; *Iesus Christ, dit-il, n'a pas laissé d'esperer tôûjours en Dieu au milieu de telles détresses: mais les pecheurs, que Dieu danne, se desesperent, & dépitent contre luy, jusques à le blasphemer.* Le Catechisme ne pouvoit donc nier plus fortetement, que le Seigneur ait été dans l'état des dannez. Mais (dit M. Cottiby) *Tant y a, que vous dites, que le Seigneur a été pour quelque temps en l'état de dannation.* Il est faux, que nous le disions; & ces paroles, qu'il nous impute, ne se treuvent ainsi couchées en pas un de nos livres. Dans une accusation aussi attroce, qu'est celle-cy, il devoit estre exact, & ne rien avancer, qui ne fust fort exprés. Voicy le passage, qu'il a pretendu alleguer. Nôtre Catechisme parlant des peines & des angoisses de l'ame sainte du Seigneur, lors qu'il souffrit pour nous la mort maudite de la croix, qui tirerent de sa bouche ces paroles terribles, *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as-tu abandonné?* fait cette demande, *Mais comment se peut-il faire, que Iesus Christ, qui est le salut du monde, ait été en telle condannation?* Là il est evident, que par ces mots, *telle condannation*, il entend les épouvantables souffrances du Seigneur pour nos pechez sur la croix, dont il venoit de parler; & non la perdition des dannez dans les enfers; & cela n'a nulle difficulté, tous les Chrétiens étant d'accord, que le *Seigneur a souffert luy juste pour les injustes; qu'il a porté nos pechez en son corps sur le bois; qu'il a été fait malediction pour nous racheter de la malediction de la loy; Que Dieu l'a fait estre*

Catechisme, Dimanche xx.

1 Pierre. Galates 3. 13. 2. Cor. 5. 21.

peché pour nous, luy qui n'a point connu peché, afin que nous fussions justice de Dieu en luy. Cette peine, que Iesus, comme nôtre Mediateur & nôtre pleige, a subie & soufferte volontairement pour nous, *par le conseil defini, & par la providence de Dieu*, est precisément la condannation, qu'entend nôtre Catechisme; en laquelle il dit, que le Seigneur a été. C'est ce que nous disons; c'est ce que disent avecque nous tous les Chrétiens, qui n'ont point de honte de la croix du Sauveur du monde. Mais la calomnie a falsifié nos paroles, pour en forger l'horreur, dont elle nous charge; Et pour nous faire dire, que le Seigneur *a éte en un état de dannation*; elle ajoûte du sien les mots *en un état*, qui ne sont du tout point dans nôtre texte; puis elle ôte du nôtre, le mot de *telle*, grandement important en ce lieu; nous faisant dire simplement & absolument *dannation*; au lieu de ce que nous lisons en nôtre Catechisme, *en telle condannation*; parole relative, comme chacun voit, qui se rapporte clairement & necessairement à une certaine souffrance particuliere, dont le Catechisme venoit de parler, qui est celle de nôtre Sauveur en la croix, & non à toute peine & condannation en general, & beaucoup moins à celle des dannez dans les enfers, dont il n'avoit été fait nulle mention. Ie laisse la petite finesse, & la grossiere malice de nôtre accusateur, qui a icy employé le mot de *dannation*; parce qu'il est odieux, & qu'il ne s'entend dans nôtre langue, que des peines du Diable, & des malheureux

Actes 2. 23.

dans les enfers ; au lieu de retenir le mot de *condannation*, comme nous le disons & le lisons, & comme le portent presque toutes les dernieres editions du Catechisme. Il est vray, que l'auteur de ce livret, avoit écrit, *en telle dannation* ; parce qu'il écrivoit en un siecle, où nôtre langue Françoise usoit du mot de *dannation*, pour dire *condannation*, & de celuy de *danné*, pour dire *condanné* ; comme en effet c'est proprement le sens du verbe Latin *damnare* ; d'où vient la parole Françoise *danner*. Mais depuis par un changement assez ordinaire en toute langue, les mots de *danné* & de *dannation*, sont devenus rudes & odieux en la nôtre, où ils ne se prenent plus que pour signifier le malheur & les tourmens des enfers, & les reprouvez, qui les souffrent éternellement. C'est-pourquoy on a changé cette parole dans nos livres, & mis en sa place celle que nôtre langue employe maintenant au sens, que la premiere y avoit autresfois, au temps que vivoit l'auteur de cette piece. Messieurs de l'Eglise Romaine ont fait la mesme chose dans la traduction Françoise de leur Bible, ayans mis dans ses dernieres editions le mot de *condamnation*, au lieu de celuy de *dannation*, qui se lisoit dans les premieres dans le chapitre vingt-troisiéme de Saint Luc en ces paroles du bon brigand, *Ne crains-tu point Dieu, toy qui es en la mesme condamnation?* Il y avoit dans les premieres impressions *dannation* ; comme cela a esté representé & justifié par un de nos Pasteurs dans un écrit publié exprés sur ce sujet, où il a éclairci

Luc 23.47.

Monsieur Drelincourt dans

Au Dialogue de la descente de Ies. Christ aux enfers : pages 55. 56. & suivantes.

toute cette question si amplement, & si solidemẽt, que les adversaires n'ont rien à y dire. Mais on ne laisse pas de rebattre toûjours la mesme calomnie, tout de mesme, que si jamais il n'y avoit esté répondu de nôtre part. Il faut avoüer, qu'entre tous les autres, le peu de pudeur & de consideration de M. Cottiby, est étrange, qui ne pouvãt ignorer ces choses, & écrivant à des gens, à qui il sait bien qu'elles sont connuës, sans faire semblant d'en avoir jamais rien oüi dire, vient leur conter avec une asseurance effroyable les mesmes impostures, dont il sait bien, qu'ils ont la refutation toute preste dans l'esprit, & entre les mains; & une refutation si claire, & si forte, que ni luy, ni pas un de ses nouveaux amis ne sauroient y rien repliquer, qui vaille.

Il met aussi entre nos pretendus blasphemes les éloges facheux, que plusieurs de nos écrivains ont donnez au Pape. En quoy il se rend luy mesme évidemment coupable du crime, qu'il nous impute. Car puis que le *blaspheme* par la definition des Theologiens & Canonistes de l'Eglise Romaine mesme est proprement une injure dite contre Dieu, qui luy ôte quelcune de ses perfections, ou luy impute quelque inperfection; celuy qui donne le nom de *blasphemé* aux injures dites contre le Pape, erige clairement le Pape en Dieu, & luy en attribuë la dignité; ce qui est sans doute un grand blasphesme. Et quand bien l'on étendroit le mot de blasphesme aux injures dites contre les Saints bienheureux, trionfans là haut dans les cieux avec Iesus Christ;

Thom. 2. 2æ. Q. 13. Art. 1. Summ. Angel. Clavas. in verbo, Blasphemia.

toûjours seroit ce une erreur insupportable, & un blaspheme en ce sens d'élever des creatures mortelles, sujettes au peché & à l'infirmité, comme sont les Papes, au rang des creatures celestes, & glorifiées, en mettant les injures dites contre les unes dans l'ordre de celles, qui se disent contre les autres. Quant à ces eloges, qu'il nous accuse d'avoir donnez au Pape, il a tort de nous en faire les auteurs. Ils luy avoient été desja donnez par d'autres long-temps avant nous; & mesme par quelques-uns nourris dans son sein. Il y a plus de trois cens ans, que Petrarque luy en avoit esté fort liberal dans l'étrange peinture, qu'il a faite de luy, & de sa Court, tant en ses rimes Italiennes, qu'en ses epitres Latines. Et neantmoins je ne vois pas, que pour tout cela aucun homme grave ait accusé Petrarque de blaspheme. Au contraire le Seigneur Thomasini, Evesque Italien, a écrit & publié il n'y a pas long-temps un livre entier à la loüange de cét auteur excellent, où il l'exalte, comme un homme, non seulement d'une doctrine incomparable, mais encore d'une vertu & d'une pieté tout à fait admirable. Et puis, pour dire le vray, il me semble, que M. Cottiby devoit plûtost tâcher d'établir ce qu'il avance sans aucune preuve, de l'autorité & de la charge du Pape en l'Eglise, que de mettre sur le tapis, comme il fait, des questions extremement odieuses à nos parties adverses. Et cela avec les autres marques de la haine, qu'il fait paroistre dans cét écrit, semble n'avoir aucune but, que d'irriter nos superieurs, & nos conci-

Thomasini Petrarcha redit.

toyens contre nous, en nous obligeant à dire pour nous defendre des choses, que l'on pourroit se passer de dire, puis qu'elles ne sont pas necessaires à cette cause, & qui d'ailleurs, leur déplaisent infiniment, & seroient capables d'attirer leur indignation contre nous. S'il nous peut monstrer ce qu'il dit, que le *Pape est le Vicaire & le Lieutenant de Iesus Christ sur la terre*; il n'y aura plus de question sur ce sujet. Mais s'il ne l'est pas (comme Dieu, sans la volonté & l'ordre duquel il ne le peut estre, n'en dit rien dans sa parole) je ne say pas comment il est possible d'avoir bonne opinion d'un homme, qui prend hardiment une qualité qui ne luy appartient pas. Le tître *d'Evesque Oecumenique, ou Vniversel*, est un de ceux, que l'on donne aujourd'huy au Pape; & on luy en donne divers autres bien plus enflez, & plus relevez que celuy-là. Voyez, je vous prie, comment Gregoire le Grand, mort au commencement du septiesme siecle, crie & tempeste contre Iean, & Cyriaque, qui furent de son temps Evesques de Constantinople l'un aprés l'autre, pour avoir pris ce nom, & s'estre qualifiez *Evesques universels*. Il dit, que *c'est un nouveau nom, presumé contre les ordonnances de l'Evangile, & contre les decrets des canons; un nom de blasphesme, qui dépoüille tous les Evesques de leur honneur*; & il souhaite, qu'*il soit loin des cœurs de tous les Chrétiens, un titre de singularité; une qualité injurieuse à toute l'Eglise, que nul de ses predecesseurs n'a jamais prise.* [a] Il dit, que *l'orgueil de celuy, qui se l'attribuë, imitant le Diable,*

[a] Greg. l. ep. l. 4. ep. 32. p. 544. A. B.

qui voulut se faire le Roy des Anges, montre, que le temps de l'Antechrist approche;[b] *Que c'est un nom profane, & que celuy, qui le prenoit, méprisant les commandemens du Seigneur & les ordres des Apôtres, & les regles des Peres, taschoit par son enfleure, & par son elevation d'aller au devant de l'Ante-christ;*[c] *& écrivant à Iean luy mesme*, il appelle ce titre, *une parole sote, & profane, & tres-pervers*[d] *& impie ou méchante, & que l'on ne peut accorder à aucun sans perdre la foy;*[e] & ailleurs *un nom profane & detestable;*[f] & dans une autre epitre *un titre superstitieux & superbe;*[g] & tel enfin, que s'il y a un Evesque universel, toute l'Eglise *tombe par terre.*[h] Puis écrivant à l'Empereur sur le mesme sujet, *Ie vous le dis hardiment*, dit-il. *Quiconque s'appelle, ou desire d'estre appellé Evesque universel, celuy-là par cette sienne élevation est precurseur de l'Antechrist, puis que par orgueil il se met devant les autres.* Il repete les mesmes choses ailleurs dans l'epitre à Eusebe Evesque de Thessalonique, disant, que *l'ennemi du genre humain*, c'est à dire l'Antechrist, *est apparu en son precurseur*, l'exhortant luy & les autres Evesques de Macedoine que si dans un Synode de Constantinople, où il auoit appris, qu'ils étoient appellez, on taschoit de leur faire donner ce nom à l'Evesque du lieu, ils se gardent bien d'y consentir; *chassant le larron & le loup, s'il fait effort d'entrer dans la bergerie.*[i] M. Cottiby accusera-t-il aussi ce grand Pape de *blasphesme* pour avoir ozé appeller *precurseur de l'Antechrist*, tout Prelat, qui veut estre qualifié *Eves-*

b Là mesme epist 34. pa. 547. F.

c Là mesme ep. 36. (alias 39.) p. 550. D.

d Ibidem ep. 38 F.

e Epist. 39. E.

f L. 6. ep. 5. p. 598. A.

g Là mesme epist. 24. H.

h Là mesme ep. 30. C.

i L. 7. ep. 69.

que universel, sous ombre, que c'est un des titres, que l'on donne aujourd'huy au Pape de Rome?

Le reproche *d'injustice*, qu'il nous fait en suite n'est pas plus vray, ni mieux fondé, que celuy de l'impieté & du blasphème. *Souhaitez-vous*, dit-il, *Messieurs de bannir l'injustice du monde & de l'Eglise? Faites raison avant de la plus haute injustice & de la plus signalée, qui ait jamais été commise contr'elle, & revenez par une bõne union dans le sein de cette douce mere, dont nos ancestres ont cruellement déchiré les entrailles, par le plus lamentable de tous les schismes.* A peine pourroit-on rien dire de plus injuste, que cette imposture. Il fait passer pour *la plus haute injustice du monde*, une action non seulement juste & innocente, mais encore si necessaire, que l'on n'y pouvoit manquer sans violer le plus saint & le plus sacré de tous les droits. Il donne le nom d'une *douce mere*, à une ennemie cruelle & impitoyable. Il injurie ses ancestres, à qui il devoit du respect; & au lieu de la loüange, que merite leur foy, & leur constance, il les accuse d'avoir *déchiré les entrailles* de celle, qui leur a fait souffrir tant de maux & de tourmens; & enfin il flétrit du nom d'un *schisme lamentable*, une sainte conversion de l'erreur des hommes à la verité de Dieu. Il est juste sans doute d'obeïr à Dieu plûtost, qu'aux hommes. C'est ce que nos ancestres ont fait, quand ils ont renoncé à la doctrine & à la communion de Rome. Dieu leur defend ce que Rome leur commandoit, & il leur commande ce qu'elle leur defendoit. On ne peut donc nier, qu'ils

qu'ils n'ayent fait une chose tres-juste de preferer la voix de Dieu à la sienne. Autrement il faudroit mettre les hommes au dessus de Dieu, c'est à dire renverser le fondemẽt de toute justice. Il appelle Rome *nôtre mere*, faussement à la verité puisque nous sommes enfans, non de Rome, mais *de la Ierusalem d'enhaut, qui est la mere de nous tous*; Il l'appelle *une douce mere*, faussement encore, & certes ridiculement, puis que tout le monde sait les inhumanités, qu'elle a exercées, & qu'elle continuë encore contre nous par tout, où elle en a le pouvoir. Supposons neantmoins, qu'elle fust *nostre mere*, & qu'elle nous fust une *douce mere*. Seroit-ce à dire, que pour luy complaire, il fallust desobeïr à Iesus Christ? A Dieu ne plaise. Ce seroit ouvertement renoncer au Christianisme. Ce seroit avoir entierement oublié l'Evangile, où nôtre souverain Maistre nous crie; *Qui aime pere ou mere plus que moy, n'est pas digne de moy; & si quelqu'un vient vers moy, & ne hait son pere, & sa mere, & femme, & enfans, & freres, & sœurs, & encore son ame propre, il ne peut estre mon disciple.* Mais l'accusateur de ses peres ajoûte à l'injure de la calomnie une moquerie toute évidente, quand il dit, qu'ils se sont arrachés du *sein* de Rome; & qu'ils ont mesme *dechiré ses entrailles*. Car qui ne sait, que c'est elle, qui les en a chassés violemment? & qui n'a rien épargné pour empescher, qu'il n'y en demeurast aucun? & que de ceux, qu'elle y a pû sur-

Matt. 10. 37.
Luc 14. 26.

prendre, elle en a arraché plusieurs, non de son *sein* seulement, mais du monde mesme? & qu'enfin elle a hautement denoncé à tout l'univers de dessus ses montagnes de Trente, qu'elle ne peut, ni ne veut souffrir dans ce doux *sein*, dont M. Cottiby nous parle, pas un de ceux, je ne diray pas, qui sont le vray sang de nos Peres, tenans fidelement toute leur doctrine, mais qui ont seulement la moindre chose commune avec eux? Elle les a tous fulminés, & anathematizés; proscrits & bannis avec une rigueur inexorable, non de son *sein*, ou de ses *entrailles* seulement, mais de l'entrée mesme de ses temples, & en un mot, de tout commerce avec elle, soit en ce monde, soit en l'autre. M. Cottiby n'a-t-il pas bonne grace aprés cela, d'accuser ses Peres d'avoir *dechiré les entrailles de Rome?* ou de convier leurs vrays enfans à retourner dans un *sein*, qu'elle leur a defendu & interdit elle-mesme? S'il luy a esté aisé, ou d'arracher de son cœur la verité Evangelique, que ses Peres luy avoient baillée, & que Rome a condannée, ou de feindre de la bouche le contraire de ce qu'il croit en son cœur, il doit penser, que par la grace de Dieu, il ne nous est pas possible de faire ni l'un, ni l'autre; parce qu'il y va du salut eternel de nos ames, le Seigneur Iesus rejettant également, & ceux dont le cœur abandonne la pureté de sa foy & de son service, & ceux qui par une lâche dissimulation fōt semblant d'approuver ce qu'ils abhorrent, & de

croire ce qu'ils ne croient pas en effet.

Aprés nous avoir donné ces conseils, non moins badins, que cruels, de retourner dans les fers de la servitude, d'où le Seigneur nous a délivrés par sa grand' misericorde; il y en ajoûte un autre pour la fin également outrageux & pernicieux, sur ce que le Synode avoit aussi nommé la *dissolution & le luxe du monde* entre les raisons, qui nous obligent à nous humilier devant Dieu. Car feignant de nous vouloir apprendre un bon moyen de reprimer ces vices; *N'enseignés plus*, dit-il, *des doctrines, qui soient d'elles-mesmes, soit par accident, & par depravation des hommes ouvrent la porte à la licence, & au libertinage.* Cette preface n'est-elle pas obligeante, qui suppose, que nous sommes des docteurs de licence & de libertinage? Mais s'il nous offense, il découvre aussi pour nôtre consolation une ignorance tout à fait grossiere, en nous condannant à rejetter indifferemment les doctrines, qui portent à la licence *par accident, & par depravation des hommes* seulement, aussi bien que celles qui y portét d'elles mesmes. Il ne peut nier que la confession auriculaire ne porte plusieurs à la licence; au moins par accident, & par l'abus des hommes, à l'occasion de la facilité, qu'elle leur fait esperer à obtenir l'absolution. Et neantmoins bien loin de la supprimer, il nous pressoit nagueres de la recevoir, enseigner, & pratiquer. Saint Paul tesmoigne que la Loy, bien que bonne & sainte en elle-

mesme, fortifie & multiplie les convoitises du péché en nous par accident, à cause de nôtre corruption; si bien que *le péché est rendu excessivement péchant par le commandement.* Faudra-t-il dōc n'enseigner plus la Loy desormais? Ce nouveau predicateur nous l'ordonne ainsi. Le mesme Apôtre montre assés par le langage, qu'il tient aux Galates, que plusieurs prennent occasion de la liberté à laquelle l'Evangile nous appelle de vivre licentieusement, & selon la chair. C'est assés. Si vous suivés les reglemens de nôtre Legislateur, il ne faudra plus parler aux fideles de la liberté Evangelique, l'un des plus excellens avantages, que la croix du Seigneur Iesus nous ait acquis. Le venin de son ignorance ne s'arrestera pas là. Sa loy bannira aussi des Eglises, & des chaires des Chrétiens la doctrine de la grace, & celle de la repantance, & de la misericorde de Dieu envers les pécheurs, & en un mot tout l'Evangile. Car dequoy n'abuse point la nature corrompuë de l'homme pour contenter les folles, ou impures passions de ses vices? N'est-ce pas là un beau secret pour guairir le monde de son luxe & de sa dissolution, d'imposer silence aux chaires de l'Evangile, & de rendre ses predicateurs muets? Il faut avoüer, que M. Cottiby est un étrange Docteur. Mais oyons quelles sont particulierement ces doctrines, qu'il nous defend d'enseigner; *par exemple*, dit-il, *celle de la justification par la foy seule, & sans les œuvres, &*

Rom. 7. 8. 13.

celle de la certitude infaillible, que chaque fidele doit avoir de son salut. Mais à sa loy j'oppose l'exemple de Saint Paul, qui savoit bien, que la chair prend occasion de ces deux verités de se licentier au mal; & neantmoins il ne laisse pas de les prescher, & d'en remplir divers lieux de ses Epîtres. Car pour la justification par la foy sans les œuvres, il tesmoigne assés, qu'il n'ignoroit pas les pernicieuses consequences, qu'en tiroient les hommes charnels, puis qu'il les represente, & les refute luy-mesme, là où apres avoir étably cette maniere de justification par la foy seule, il ajoûte, *Que dirons nous donc? Demeurerons nous en peché, afin que la grace abonde? Ainsi n'avienne.* Et il avoit desja dit plus haut en la mesme Epître, qu'il étoit blasmé par quelques uns, comme s'il eust favorisé la licence, & donné par ses enseignemens occasion aux libertins *de faire du mal, afin que bien en avienne.* Mais ces vaines fumées de la calomnie ne l'empeschent pas de presser cette verité sainte, également necessaire à la gloire de la grace de Dieu, & à la consolation des hommes. Personne ne doit treuver mauvais, que nous preferions l'exemple de Saint Paul à la nouvelle sapience de M. Cottiby. Et qu'il ne nous dise point, que nôtre doctrine est autre, que celle de l'Apôtre. Outre que tous les lieux, où Saint Paul en traitte, disent clairement ce que nous enseignons, cette objection mesme, que l'on faisoit à sa doctrine, le montre invin-

Rom. 6. 1.

Rom. 3. 8.

ciblement. Car s'il posoit, que les bonnes œuvres nous justifient devant Dieu ; on n'eust eu nulle ombre, ni apparence d'occasion d'en conclurre, qu'il faille donc faire du mal, & demeurer dans le péché, & quand bien (ce qui n'est pas croyable) il se fust treuvé des gens si impudens, & si fous, que de luy faire une objection aussi extravagante, qu'eust été celle-là, s'il eust creu selon l'opinion de Rome, nôtre justification par nos bonnes œuvres ; toûjours est-il clair, que l'Apôtre en ce cas-là, eust deu leur remontrer, qu'il n'excluoit pas les œuvres de nôtre justification ; & que s'il enseignoit, qu'elle se commence par la foy, aussi disoit-il semblablement, qu'elle se continuë & s'acheve par les bonnes œuvres, Mais le Saint Apôtre ne tient jamais ce langage. Iamais il ne fait entrer nos œuvres dans les causes de nôtre justification. Il n'y met nulle part autre chose du costé de Dieu, que la grace, & la misericorde, & la mort de Iesus Christ, & la foy du nôtre, qui croit aux promesses, & reçoit la grace, & embrasse le merite du Seigneur. Certainement c'estoit donc de là doctrine ; & ce sera la nôtre à jamais, s'il plaist à nôtre Sauveur. Elle est sortie d'une trop bonne école, & est marquée d'un trop noble coin pour avoir honte de paroistre dans la lumiere des hommes ; & est d'ailleurs trop necessaire à leur consolation, & mesmes à leur sanctification, pour pouvoir estre supprimée. I'en dis autant de la certitude de nôtre salut. Nous n'avons nul su-

jet d'en rougir, non plus que de la precedente; puisque S. Paul nous en est aussi l'auteur & le garant. S'il y faut renoncer, selon la suggestion pernicieuse de nôtre accusateur ; que deviendra cette paix de Dieu, qui surpasse toutes les pensées de l'entendement, & cette joye inenarrable & glorieuse, & cette sainte & bienheureuse fermeté d'une ame intrepide, qui méprise fierement les biens, & les maux du monde, & contente de son Christ, se repose sur luy, & de là defie toutes les puissances de la terre, & du ciel de la separer de la dilection de Dieu ? Que l'on chicane tant que l'on voudra; Il n'est pas possible, que ces belles & divines dispositions, que les Apôtres donnent aux vrays fideles, logent dans un cœur agité des épouvantables craintes de la dannation; dans un cœur, qui flotte, suspendu entre le ciel & l'enfer, doutant lequel des deux sera son partage, & déliberant encore s'il est en la grace de Dieu, ou non. Cette miserable defiance, cette doute irresoluë ne peut compatir avecque la paix, ni avecque la joye ; Elle chasse le calme & le repos de nos ames : elle frappe, comme un astre malin, toutes les vertus Chrétiennes d'un venin secret, qui les séchant peu à peu leur ôte la vigueur & la vie. Tout est en fort mauvais état en des ames ainsi faites. L'amour de Dieu, & du prochain y languit ; l'esperance y tremble ; la foy y est soupçonneuse & défiante. Qu'en peut-on attandre dans une si triste & si pitoyable disposition? Au lieu que

là où est la vraye asseurance du salut, tout est vif, & alaigre, & fort, & heureux. Ce sont ces cœurs-la, qui aiment Dieu, & le Seigneur Iesus, qui le servent noblement, d'une affection franche & filiale; qui luy obeïssent gayement, & qui repoussent aisément les tentations de l'ennemy; ce paradis, qu'ils ont desja en eux par une esperance asseurée, adoucissant tous les maux de leur sejour temporel icy bas; & leur faisant mépriser les promesses, & les menaces, & les tourmens, que la terre leur presente pour les débaucher du service de leur maistre. Pleust à Dieu, que M. Cottiby eust été armé de cette sainte asseurance du salut: Il n'auroit pas miserablement quitté sa vocation. Il seroit encore avecque nous, & employeroit à la defense de la verité cette langue, & cette plume, dont il abuse, les faisant indignement servir à farder l'erreur, & à cacher la honte de sa mauvaise cause. Il veut, que nous nourrissions les esprits dans une *religieuse frayeur.* S'il entend par là les craintes, & les alarmes, que le doute & la defiance entretiennent par tout, où elles regnent; Dieu nous garde d'y nourrir les fideles. Ce seroit ruiner l'œuvre de l'Evangile de Iesus Christ, qui donne un Esprit, *non de timidité, mais de force, de dilection, & de sens rassis.* Si par cette *frayeur religieuse*, il signifie l'humble & respectueuse *crainte*, dont parle Saint Paul, quand il dit, *Ne t'éleve point par orgueil, mais crain*; il n'est pas besoin, qu'il nous avertisse de la recommander

2. Tim. 1. 7.

Rom. 11. 20.

mander aux fideles. Cette doctrine qu'il nous defend de leur prescher, l'establit elle mesme tres efficacement dans leurs cœurs. Car qu'y a t-il de plus puissant pour ranger une ame à l'humilité, & à la vraye crainte & reverence de Dieu, que la creance qu'elle préd, que c'est de sa seule & pure grace, qu'elle a tout le bien, qu'elle possede maintenant, & que c'est d'elle encore qu'elle aura toute la felicité, qu'elle espere dans les cieux ? Si donc la vie de Iesus Christ, & la reverence de Dieu, & la défiance de nous mesmes induisent la securité, & le libertinage, j'avoüeray, que c'est avecque raison, que la justification par la foy sans les œuvres, & l'asseurance du salut sont suspectes à nos adversaires. Mais s'il est clair, comme il l'est certainement, que cette vie de Iesus Christ, & cette reverence du Seigneur, & ce sentiment de nôtre neant sont les vrays principes des œuvres saintes & Evangeliques ; qui ne voit, que ces deux doctrines de la justification par la foy, & de l'asseurance du salut, qui les produisent & les entretiennent tres-efficacement en nous, doivent estre non teuës, & supprimées, comme l'ordonne M. Cottiby, mais enseignées & recommandées soigneusement aux fideles ? Car encore que l'homme soit justifié par *la foy seule sans les œuvres* ; ce n'est pas à dire, que ni la foy, qui nous justifie, soit seule en nous ; ni qu'elle n'y produise nulles bonnes œuvres. Cela signifie simplement, que c'est par l'acte seul de la foy, que nous recevons la promesse & la justice de Dieu,

acquiſe par le ſang de Chriſt; ſelon ce que dit l'Ecriture que Dieu juſtifie le croyant. Mais au reſte cette foy, qui agit ſeule pour nôtre juſtificatiõ, n'eſt pas ſeule en nous. Elle y eſt toûjours accõpagnée de ſes vrays & legitimes fruits; c'eſt à dire, de l'eſperance, de la charité, & des autres vertus Chrétiennes, & des bonnes œuvres, qui en découlent. La foy, qui en eſt deſtituée, n'eſt pas vrayement une *foy*; ce n'en eſt qu'un maſque, & une vaine & inutile peinture. D'où s'enſuit, que puiſque la verité d'une choſe ſe montre & ſe prouve par ſon action, & par ſes productions, les bonnes œuvres ſont la preuve de la foy; ſelon ce que dit Saint Iacques, *Montre moy ta foy ſans tes œuvres, & je te montreray ma foy par mes œuvres.* Il veut dire, que la foy, & ſon acte propre & formel, qui eſt *croire*, étant des choſes interieures & cachées dans nôtre ame, les bonnes œuvres ſont le ſeul moyen capable de certifier & de faire voir, que nous avons la foy. Ainſi tant s'en faut, que la juſtification par la foy éteigne les bonnes œuvres, ou qu'elle en refroidiſſe & amortiſſe l'eſtude; que tout au contraire c'en eſt le plus actif & le plus noble principe. Car ce que nous ſommes juſtifiez par la foy, n'eſt que pour nous faire vivre & agir Chrétiennement, c'eſt à dire, combattre les vices, & les paſſions de la chair, & faire de bonnes œuvres. Mais M. Cottiby, ſelon l'eſprit mercenaire de la communion, où il s'eſt jetté, ne penſe pas, que nul homme ſe puiſſe mouvoir à faire de bõnes œuvres, ſi l'on ne poſe,

Iacq. 2. 18.

qu'elles meritent la justification en ce siecle, & la vie eternelle en l'autre. C'est pourquoy il veut qu'on l'enseigne ainsi, & qu'on le fasse ainsi esperer aux fideles. Et parce qu'il sentoit bien que nos œuvres sõt trop defectueuses pour leur attribuer une si haute valeur, il s'est avisé de les teindre dans le sang de Christ, & de les couvrir de son merite infiny pour en reparer les imperfections, & les rendre capables de ces deux grands effets. Ie ne say pas si cette imagination plaira aux Maistres, à qui il s'est donné. Ce m'est assés, qu'elle se coupe elle mesme, & détruit ce qu'il pretend bâtir. Car pour estre justifiez par nos œuvres, il faut qu'elles soyent parfaites. La justice n'absout, que celuy, qu'elle treuve sans crime. Pour peu que vous soyés criminel, vous avés besoin de grace. Elle vous est necessaire pour estre justifié; & sans elle, vous perdrés asseurement vôtre cause. Nôtre Censeur avoüe, que nos œuvres sont imparfaites, jusques là, qu'il les faut *teindre au sang de Christ & les vestir de son merite* pour pouvoir subsister, & éviter la condannation, qu'elles meriteroient sans cela. Il avoüe donc par mesme moyen, que ce n'est nullement par elles, que les fideles sont & justifiez en ce siecle, & glorifiés en l'autre si bien que faire entendre le contraire aux hommes, comme il le cõmande, seroit manifestement les fourber, & leur faire croire un mensonge pour les former à la sanctification; qui seroit à la verité une belle methode & bien digne des nouvelles lumieres de ce pretendu converty.

Apres cette digreſſion, il revient à nôtre jeuſne; & décharge enfin contre nôtre Synòde la plus amere bile, qu'il euſt ſur le cœur. Il ſuppoſe fauſſement, que tout ce que cette Compagnie ſainte a mis en avant de la grande corruption du mõde, n'eſt qu'une feinte & une fourberie pour cacher la veritable cauſe de l'humiliation extraordinaire, qu'elle nous ordonne; qui n'eſt autre, à ce qu'il dit, que le mariage du Roy. Et de cette viſion de ſon cerveau malade il prend occaſion d'épandre contre nous les plus noires & les plus odieuſes injures, que la colere, ou la haine puiſſe inſpirer à un homme. Et pour donner quelque couleur à cette calomnie impudente, qui eſt tout le fondement de ſa fureur contre nous, il dit premierement, que ces péchés allegués par le Synode *ne ſont pas aujourd'huy plus éclatans, ni plus en vogue, que dans d'autres occaſions, où nous n'avons point jeuſné*; d'où il laiſſe à conclurre que ce n'eſt donc pas pour ces péchés, que nous avons jeuſné cette fois. Mais ce raiſonnement eſt impertinent, & ridicule au dernier point. Car il ſuppoſe faux, & conclut mal. Ce qu'il dit, que ces péchés ne ſont pas plus éclatans aujourd'huy, que cy-devant, eſt évidemment faux; chacun voyant, que la corruption eſt toûjours allée en s'étendant, & en croiſſant, gagnant pied chaque année; ſans que l'on voye aucun amandement. Mais ſuppoſons avecque luy, que ces vices ne ſoyent pas plus éclatans à cette heure, qu'ils ont été autrefois; il raiſonne mal d'en conclurre, qu'il

ne faut donc pas jeuſner maintenant, non plus qu'autrefois. Car laiſſons-là l'éclat, & l'accroiſſement ; la ſeule continuation des vices, & l'impenitence des hommes s'affermiſſans dans leurs péchés ſans ſe convertir eſt aux fideles vn ſujet legitime, & plus que ſuffiſant de douleur & de jeuſne. Et quant à ce qui nous regarde particulierement, il ſuppoſe encore fauſſement, que nous n'ayons jamais jeuſné en d'autres occaſions ſemblables; chacun de nous ſachant, que ce n'eſt pas icy le premier jeuſne, que nous ayons celebré pour des ſujets de cette nature. S'il ne s'en eſt pas fait un general parmy nous depuis quinze ans, la raiſon en eſt aſſés connuë, aſſavoir, qu'il ne s'eſt point tenu durant tout ce temps-là de Synode National parmy nous, ni d'autre aſſemblée, à qui le precedent euſt donné le pouvoir d'en faire la publication. S'il euſt pleu au Roy de nous accorder plûtoſt la permiſſion de nous aſſembler, il ne faut pas douter, qu'un pareil jeuſne ne ſe fuſt fait dés lors. Mais ſuppoſant avecque la calomnie, que le pouvant, nous n'ayons pourtant pas jeuſné en d'autres occaſions, où les vices n'étoient pas moins débordés, qu'ils le ſont maintenant; ſeroit-ce à dire, que ſi nous y avions manqué alors, il falluſt encore y manquer aujourd'huy? & que pour n'avoir pas fait une fois ce qui ſe devoit, nous fuſſions obligés à ne le faire jamais? Ainſi cette raiſon étant chimerique, & toute bâtie des ſonges de la paſſion du calomniateur, il paroiſt, que rien

n'empesche, que le débordement des vices touchés par le Synode, n'ait été fort sincerement mis en avant pour la vraye cause de cette humiliation extraordinairement celebrée parmy nous. Mais il passe bien plus avant, & pretend treuver dans les paroles du Synode mesme l'aveu de sa vision, c'est à dire une confession de ce qu'il leur impute, que le mariage du Roy a été le vray sujet de nôtre jeusne. Quelle hardiesse! quelle extravagance! Le Synode ordonne, que le jeusne soit celebré pour faire des prieres ardentes à Dieu pour la santé & prosperité de la personne sacrée du Roy, *pour le succés de ses entreprises, & pour l'accomplissement de son desir, pour la gloire de sa couronne, & pour le bien de son Etat.* Le Synode ordonne cela en un temps, où ce mariage fait partie de la prosperité du Roy, & est l'une de ses entreprises, & l'un de ses principaux, & plus legitimes desirs. Le Synode declare donc, que l'accomplissement de ce mariage est l'une des premieres & principales choses, que les prieres de nôtre jeusne doivent demander à Dieu. Comment pouvoit-il témoigner plus clairement, que ce mariage est l'objet, non de nôtre crainte, mais de nôtre desir? & le sujet, non de nôtre dueil, mais de nôtre joye? Et neantmoins aprés cela il se treuve un homme assés hardy pour asseurer, que le Synode a allegué ce mesme mariage du Roy, pour l'accomplissement duquel il veut, que l'on face des prieres ardentes à Dieu, qu'il l'a disje allegué pour le sujet de sa douleur

& pour sa raison de son affliction devant Dieu; qu'il *ne s'en est pû taire*, c'est à dire que le déplaisir, qu'il avoit d'une alliance de son Roy, si digne de sa Majesté, a été si violent, qu'il n'a pû s'empescher de le faire paroistre luy mesme, bien que toutes les raisons du monde l'obligeassent à cacher un pareil sentiment, tant pour son devoir, que mesme pour son interest; n'y ayant point d'homme si grossier, qui ne voye bien de quel prejudice nous seroit cette insolente opposition à une volonté de nôtre Souverain si honneste & si legitime. Qui croira qu'une compagnie, doüée seulement du plus mediocre sens commun, fust capable de s'oublier jusqu'à ce point, que de faire une faute aussi lourde, que seroit celle-là? Mais où est-ce donc enfin, que nôtre Synode a allegué le mariage du Roy pour la cause de nôtre affliction, & de nôtre jeusne? C'est, dit M. Cottiby, là où il dit, que dans ce jeusne *il faut faire tous nos efforts pour fléchir les compassions de Dieu, qui paroist irrité contre nous à cause de la grandeur & de la multitude de nos péchés.* Il veut, que par cette *irritation de Dieu, qui paroist contre nous*, le Synode ait entendu le mariage du Roy. Fut-il jamais, ou un visionnaire assés extravagant pour avoir une imagination si bourruë, ou un calomniateur assés malicieux pour forger vne imposture si noire? *Dieu paroist irrité*, signifie, selon la glose de M. Cottiby, que le Roy se marie avec l'Infante d'Espagne. En quelle langue? en quelle Gram-

maire, en quelle Dialectique ? Mais bien qu'il n'y ait rien ni dans le ſens, ni dans les paroles, qui favoriſe une interpretation ſi bizarre, il pretend neantmoins, que cela ne peut ſignifier autre choſe, & qu'il faut de neceſſité entendre le mariage du Roy par cette apparence de la colere de Dieu contre nous, dont le Synode parle, parce, dit-il, que nous ne voyons point paroiſtre, ni de comete dans nôtre ciel, ni de ſterilité, ni de peſte, ni de guerre dans nos terres. *Iamais*, dit-il, *les ſaiſons ne nous promirent une plus abondante recolte; jamais la ſanté ne fut plus univerſelle dans ces beaux pays, que nous habitons; & pour la guerre, vous ſavés, que nôtre invincible Prince vient de la finir par une paix, qu'il couronne encore de la plus illuſtre alliance du monde.* De là il conclud, que c'eſt donc aſſeurement ce mariage meſme, qu'entend nôtre Synode, quand il dit, *que Dieu paroiſt irrité contre nous.* Il ne faut pas s'étonner, qu'un homme qui raiſonne ſi bien & ſi juſte ſoit tombé dans une faute ſi lourde, que de quitter la verité pour embraſſer l'erreur. Ioint qu'il arrive par un juſte jugement de Dieu, que le bon ſens abandonne ceux, qui fuyent la lumiere de l'Evangile. Que ſe peut il dire de plus pitoyable, que ce raiſonnement? Il n'y a ni peſte, ni famine, ni guerre dãs un pays, ni pas une comete dans le ciel qui le regarde, Donc il n'y paroiſt nulle marque, que Dieu ſoit irrité à cauſe des pechés qui s'y commettent. Où a-t-il appris cette belle Theologie,

que

que la colere & la vangeance de Dieu contre les hommes ne se voye nulle part ailleurs, que dans les cometes du ciel, & dans les sterilités, & dans les mortalités, & les guerres de la terre? Pourveu que les champs luy montrent l'esperance d'une bonne année; que la peste épargne les hommes, & que nulle guerre ne trouble ses delices, & qu'il ne se voye menacé de la queuë d'aucune étoille, il treuve, que tout va bien; qu'il n'a rien à craindre de la part de Dieu, & croit que c'est estre facheux de s'en mettre en peine. S'il eust bien étudié l'Ecriture, il y eust decouvert d'autres marques de la colere du Seigneur, & beaucoup plus terribles, que ses cometes, & ses sterilités, & ses mortalités. Outre cette famine de pain, qu'il craint, l'Ecriture en connoist encore une autre bien plus redoutable, *la famine de la parole de l'Eternel*; quand on cherche ce pain celeste prés & loin, & qu'on ne le treuve point. Outre la secheresse de ces nuës de l'air, quand elles manquent à arroser nos campagnes, l'Ecriture nous parle de certaines autres nuës bien differentes, & dont l'eau nous est beaucoup plus importante, celles dont le Seigneur dit en Esaïe; *Ie commanderay aux nuées, qu'elles ne fassent plus tomber d'eau sur ma vigne.* Outre ces sauterelles, qu'il lâche quelquefois dans un pays pour en consumer la fleur, & les fruits, ces divins livres nous enseignent, qu'il y a encore d'autres sauterelles mystiques, incomparablement plus pernicieuses, les armées des seducteurs, & des do-

Amos 11, 12.

Esaye 5. 6.

Apoc. 9. 3. 7.

ĉteurs de l'erreur, qui corrompent les ſalutaires ſemences, & les fruits de la verité. Ces meſmes oracles nous apprennent encore une autre marque de la grand' colere de Dieu, quand il ôte ſon chandelier d'un lieu, où il luyſoit; c'eſt à dire, quand il retire l'aſſemblée de ſon Egliſe, & l'école de ſa verité d'un pays, ou d'une ville, où elle ſubſiſtoit. Ailleurs nous liſons auſſi une autre marque de ſa colere plus effroyable, que tout le reſte, quand il *livre les hommes aux convoitiſes de leurs cœurs, & à leurs affections infames, & à un eſprit dépourveu de tout jugement, pour commettre des choſes, qui ne ſont nullement convenables; ou quand il leur envoye efficace d'erreur à ce qu'ils croyent à menſonge.* C'eſt là le grand fleau de Dieu, qui fait des ravages bien plus lamentables entre les hommes, que les guerres & les mortalités, dont M. Cottiby a ſi grand peur. Si ſon eſprit, qui n'obſerve que les cometes du ciel, & les ſterilités, les peſtes, & les guerres de la terre, n'a veu ni redouté pas une de ces autres marques de la colere de Dieu; il ne s'enſuit pas que le Synode, qui par la grace de Dieu a eu des yeux meilleurs, & des ſens plus purs, & plus relevés que les ſiens, ne les ait ni veuës ny apprehendées, non plus que luy. Le Synode voyoit la parole du Seigneur manquer en divers lieux, où elle avoit abondé: Il voyoit les nuës myſtiques de Dieu, les Predicateurs de la verité, n'arroſer plus certaines parties de ſa vigne, qui avoient accouſtumé de joüir de leur eau celeſte;

Apoc. 2. 5.

Rom. 1. 24. 26. 28.

2. Theſſ. 2. 11.

Il voyoit des legions de docteurs de l'erreur voler çà & là, s'attacher aux plus beaux lieux de la terre de Iesus Christ, & y faire de grands desordres. Il voyoit quelques uns des chandeliers de Dieu desja ôtés de leurs lieux, quelques autres en danger de souffrir le mesme mal-heur au premier jour. Il voyoit le monde, abandonné aux passions des vices les plus infames; plusieurs mesmes de ceux qui se disent Reformés, courans aprés les mesmes dissolutions. Il voyoit l'efficace, que l'erreur à plus grande, que jamais sur les esprits, qui n'ont pas receu la dilection de verité. Voyant, & craignant tant de choses si funestes, il a creu pouvoir dire en verité, que *Dieu paroist irrité contre nous.* Il n'a pas creu, qu'il fallust attandre pour parler ainsi, que les cometes se montrassent dans les cieux, & que les mortalités, & les famines, & les guerres dissipassent tout sur la terre. Il a creu avoir assés de sujet sans cela, de sonner la trompette de la maison de Dieu, & d'appeller son peuple au jeusne & à l'humiliation pour appaiser cette grand' colere du souverain Seigneur du monde, & pour prevenir les derniers de ses jugemens. Et bien qu'ils en vissent paroistre tant de signes, encore voyoient ils moins de mal, qu'il n'y en avoit. Ils ne voyoient pas ce que le changement de M. Cottiby nous a découvert, qu'il y avoit parmy nous, mesme dans le sanctuaire, des esprits, qui dégoutés de la verité, qu'ils preschoient aux autres, avoient conceu de l'aversion & de

la haine contr'elle, & qui se preparoient desja sourdement à la scandalizer, & à mettre en evidence afin de faire plus d'éclat, l'ouvrage de leur secrette iniquité, le propre jour que cette sainte assemblée destinoit à nôtre sanctification. Si elle eust preveu un scandale si funeste, elle eust encore été plus sensiblement touchée de la crainte de tant de maux. A tout cela il faut encore ajoûter la reflexion, que ces serviteurs de Dieu pouvoient faire, & qu'ils faisoient en effet selon toutes les apparences, sur les calamités de quelques-uns de leurs freres hors de ce Royaume, de ces Eglises cruellement dissipées il y a quelques années, premierement dans les vallons des Alpes, & depuis dans la Polongne. On ne peut nier que des accidens aussi tragiques, que ceux-là, arrivés par la permission de Dieu à des Eglises de nôtre communion, ne soyent des signes de sa colere contre nous; & que l'embrasement de nos voisins ne nous oblige à aller de bonne heure au devant du feu, de peur que si nous ne l'éteignons par les larmes d'une repantance sincere, il ne vienne jusques à nous. Ainsi s'en va à neant le sophisme de nôtre deserteur, qui de ce qu'il ne voit rien dans la constitution naturelle de nôtre ciel, ou de nôtre terre, qui puisse estre pris pour un signe de la colere de Dieu, induisoit par une Logique extravagante, que c'est le mariage de Roy, qu'entend nôtre Synode, quand il dit, que *Dieu paroist irrité contre nous*. D'où paroist combien sa vanité est ridicule, lors que pensant

nous avoir pris dans sa petite toile d'araignée, tout glorieux de ce bel exploit, il dit avec un ton de quelque habile maistre; *Mais je vois bien que c'est cette alliance mesme, qui cause vôtre déplaisir & vôtre ieusne.* Ie crois qu'ayant desormais mis toutes ses pretenduës preuves en pieces, je puis dire de luy avecque raison; *Mais ie vois bien, que c'est qu'il a voulu nous imputer ses songes,, & faire passer l'effroy de sa timidité pour le sentiment de nôtre Synode,* C'est luy sans doute, qui des desirs & des bruits aussi vains, que violens des plus animés de nos ennemis, a conceu cette belle imagination, que cét heureux & glorieux mariage, *qui unit les deux plus grand's Puissances de l'Europe, est pour nous une constellation maligne.* Car il en parle ainsi; ne craignant point d'appliquer à un si grand sujet de benediction, & de bon & heureux presage pour tous les bons François, les paroles malencontreuses d'une *constellation maligne.* Ie ne say si cette vision est l'ouvrage, ou de sa peur, ou de la haine qu'il nous porte. Mais il me semble, qu'il n'est pas fin de la debiter avecque tant de pompe. Comment n'a-t-il point craint, qu'elle ne luy fasse tort, & qu'elle ne rabbate beaucoup du prix & du gré de son changement dans l'esprit de ceux, à qui il s'est donné? Car s'il est vray, comme il le croit & l'asseure, que cette conjoncture est fatale à nôtre Religion, & un certain pronostic de nôtre ruine prochaine; qui ne croira, que ce soit cette peur, qui le chasse de chez nous? la frayeur, que luy donne la *constellation* pretenduë, & non l'illumination

du Saint Esprit ? non ces raisons de neant, qu'il met en avant, mais les alarmes, que luy cause son astrologie d'état ? non ce jeusne du 25. de Mars, dont il fait tant de bruit, mais un autre jeusne bien plus facheux, & de la nature de celuy, que nôtre Seigneur dénonçoit à ses Apôtres, quand ils ne l'auroient plus avec eux ? le *jeusne*, qu'il appelle *dueil*, * & qui consiste en des souffrances pour son Evangile ? Comment n'a-t-il point consideré, que ces Messieurs, entre les bras desquels il s'est jetté, luy oyant tant rebattre & exagerer les mal-heurs, qui nous menacent, & les peurs, qu'il dit que nous en avons des-ja conceuës, en pourront faire ce jugement ? Pour moy, comme-ils sont tres-habiles, & tres-éclairés, je ne doute point, que voyant ces belles pensées de M. Cottiby, qu'il leur étale si librement devant les yeux, ils n'en tirent aussi tost cette conclusion ; Asseurément ce pauvre homme ne vient à nous, que pour éviter le desastre, qu'il croit le devoir accabler au premier jour. Il ne s'enfuit hors de la communion, où il avoit vescu jusqu'icy, que depeur d'estre enveloppé dans la ruine, où il s'imagine qu'elle va tomber ; comme les rats qui abandonnent les maisons, quand ils en sentent crouler les murs. Il a craint s'il y demeuroit plus long-temps, d'estre forcé de quitter *ces beaux pays que nous habitons* ; & de n'avoir plus de part *aux abondantes recoltes, que ces* belles *saisons* nous y promettent. Autrement il n'auroit pas attandu precisément jusqu'au lever de cette triste étoille, qui luy glace le sang. Si la raison

* Matth. 9. 15. πενθεῖν. Luc 5. 34. νηστεύειν.

& la verité le menoit, il y a long-temps qu'elle luy auroit fait prendre cette resolution, puis qu'à son dire il y a trois ans entiers, qu'il en a la connoissance. Ce sont là les pensées, & les secrets jugemens de ces Messieurs, sur ce discours importun de la *constellation* & de la *malignité du ciel* & des mauvais augures contre nous, où il se plaist tant. Les consequences en vont bien loin & sont dangereuses pour luy. Car ils croiront avoir assés fait de l'avoir mis à couvert de tant de maux qu'il craignoit; sans estre obligés de gratifier d'avantage un transfuge, qu'il ne doivent qu'à sa peur. Ainsi par un aveuglement fatal il luy est encore arrivé icy aussi bien qu'ailleurs, de mettre en avant contre nous des traits qui sans nous blesser, retombent sur luy, & gastent sa cause sans prejudicier à la nôtre. Ie say bien qu'il y en a, qui croyent, que ce n'est pas tant la peur de cette étoille, dont il parle, & qui regarde le general, qu'une ceraine autre peur particuliere plus prochaine, & plus pressante, qui l'a fait haster. I'en laisse le jugement à Dieu, qui voit les cachettes des cœurs des hommes. Mais de quelque motif, que vienne son changement; toûjours est-il bien certain, que la cause d'un si mauvais & si honteux effet n'a pû estre ni bonne, ni honeste.

Voyons ce qu'il ajoûte en suite de cette belle vision, que nous venons de dissiper. Il dit, que *le motif de nôtre Religion nous oblige à avoir des interests separés de ceux de nôtre Prince naturel, & de*

nôtre chere patrie, faiſant nôtre amertume de leur douceur, nôtre nuit de leur iour, & de leur lumiere nos tenebres. Ce ſont des paroles bien jolies, & des antitheſes agreables; mais qui n'ont ni ſens, ni raiſon dans le ſujet, à quoy il les aplique. Car quels ſont ces intereſts, qu'il nous impute, opposés à ceux de nôtre Prince, & de nôtre patrie? Si nous avions des liaiſons avec quelque Prince étranger, à qui nos Paſteurs prêtaſſent ſerment de fidelité; Si nôtre Religion pretendoit affranchir quelqu'vn de nos ordres de la legitime ſujettion de nôtre Monarque; ce reproche auroit de l'apparence. Mais chacun ſait, que nous ne reconnoiſſons nul autre Souverain que le Roy, ni nulle autre puiſſance au deſſus de la ſienne, que celle de Dieu, qu'il adore; qu'il n'y a pas une ſeule teſte entre nous, que nôtre foy & nôtre conſcience ne ſoûmette & à ſon ſceptre, & à l'authorité de ſes miniſtres, & de ſes tribunaux. Nul ne peut ignorer, que nous ne ſubſiſtons dans le monde, que par le benefice de ſes Edicts, & que nous ne reſpirons, qu'à l'ombre de ſa bonté, & de ſa clemence; ſi bien qu'entre tous ſes ſujets il n'y en a point, qui ſoyent plus intereſſés en la conſervation & de ſa perſonne ſacrée, & de ſa Majeſté royale. Outre que nôtre religion noꝰ oblige d'avoir ces reſpects, & ces ſoûmiſſions generalement pour tous nos Princes, de quelque nature que ſoyent leurs mœurs, & leur humeur, certainement nous les devons auſſi à l'admirable juſtice, equité, & benignité de ce jeune, & glorieux Monarque

que

que, qui gouverne maintenant ce grand état, où nous avons eu le bon heur de naistre. Car nous pouvons dire de luy avec verité, que c'est un astre vrayement benin, & bien faisant, s'il en fut jamais; dont toutes les influences sont douces & innocentes. Depuis le jour bien-heureux, que Dieu le donna à la France, & depuis l'autre heure, qu'il s'assit sur le trône de ses Peres, qu'a-t-on jamais veu en sa personne, qui ne soit digne de l'amour, & du souhait de ses sujets? Tout son Royaume le sait, & s'en réjouit; Ses ennemis mesmes le confessent, & ceux, qui craignent sa puissance, sont contraints d'avoir de la veneration pour sa bonté. Les diverses parties de sa vie, sa naissance, son enfance, & cette belle jeunesse, où il fleurit aujourd'huy, se voyent toutes couronnées des plus éclatantes benedictions du ciel. Aux victoires, & aux trionfes, qui l'ont fidelement accompagné depuis qu'il a le sceptre en la main, succede maintenant cette glorieuse paix, qui promet un siecle d'or à son état. Dans cette felicité publique ceux de nôtre Religion nommément ont été assés heureux pour ressentir souvent les doux & favorables aspects de sa clemence; & pour ne pas toucher au reste, cette mesme assemblée, que M. Cottiby traitte si cruellement, eut l'honneur de recevoir divers témoignages de la satisfaction, que sa Majesté a de nôtre obeïssance, & de sa volonté à nous continuer ses graces, & sa protection. Il fau-

droit, que nous fussions, non seulement mauvais & oublieux observateurs des ordres de nôtre Religion, mais ingrats & denaturés au dernier point, si nous étions capables (comme la calomnie nous l'impute) d'avoir ou des interests, ou des sentimens contraires à l'amour & à la sujettion respectueuse, que nous devons à un Prince aussi bon, aussi aymable, & aussi charmant, qu'est celuy, que Dieu nous a donné en sa grand' misericorde, & qu'il vueille nous conserver longues années à sa gloire, & à nôtre bon-heur. Mais ce n'est pas d'aujourd'huy, que les fideles sont ainsi calomniés par leurs adversaires. Qu'y eut-il jamais au monde de meilleur, de plus innocent, & de plus respectueux envers les puissances souveraines, que les premiers Chrétiens, qui vesquirent durant les dix premieres persecutions de l'Eglise? Et neantmoins l'un d'eux nous apprend, que les Payens avoient si mauvaise opinion d'eux, qu'ils tenoient qu'un Chrétien *est un homme coupable de tous les crimes, ennemy des Dieux, des Empereurs, des loix, des mœurs, & de toute la nature*; c'est à dire, un antipode de ses Princes & de tous ses concitoyens; comme M. Cottiby nous depeint. Il nous reste encore aujourd'huy un écrit de l'un de ces Payens calomniateurs de l'innocence de nos plus anciens Peres, où il charge les Chrétiens de ce crime nommément; disant qu'ils *souhaittoient le mal-heur de l'Empire, & qu'ils aymoient les*

Tertullien Apolog. c. 2. p. 4.

Lucien dãs le Philopatris T. 2. p. 1008. 1009. 1011.

mauvaises nouvelles ; qu'ils se repaissoient de tristes esperances, se promettant, qu'il arriveroit quelque changement dans l'etat, & qu'il y auroit des troubles & des desordres, & que les ennemis auroient le dessus des armées & des forces publiques; Qu'ils haïssoient & ravaloient leur patrie, & la maudissoient, & faisoient des imprecations contre elle, en tenant de fort mauvais discours. C'est ce que nous reproche nôtre deserteur. Comme nos ennemis nous font une injustice toute semblable à celle des Payens contre les premiers Chrétiens, nous devons aussi la supporter avec une patience & une constance pareille à la leur, nous contentant des yeux de Dieu, qui voit nôtre innocence, & du tesmoignage, que nous en rend nôtre conscience; en attendant, que la providence du Seigneur la mette dans une pleine évidence; & nous consolant cependant de ce qu'elle ne permet pas, que tout le monde ajoûte foy aux médisances de la calomnie, la meilleure, & la plus saine partie de nos adversaires ayant de nous une toute autre opinion, que n'est celle que M. Cottiby voudroit bien leur en donner.

Troublé de sa vision il se plaint encore, que *nous obligeons les fideles à vestir le sac & la cendre pour un suiet, qui nous doit remplir d'une sainte ioye.* Il ne sait ce qu'il dit; & nous avons assés refuté sa malignité, & tou-

te la France a veu la part que nous avons prise en la joye publique de l'Etat pour la conclusion de la paix, bien loin d'en porter le sac & la cendre. Ce qui suit est encore un effet de la mesme fantaisie. Autrement il ne seroit pas, n'y si injuste, ni si ridicule que de croire, que *ce soit un ioug & une contrainte insupportable à une bonne conscience de ieusner un iour pour flechir les compassions de Dieu, irrité contre nous à cause de la grandeur, & de la multitude de nos péchés*; ou que d'accuser d'une *nouvelle tyrannie* ceux, qui nous exhortent à nous acquiter d'un si legitime devoir, ou que de treuver ce pretendu *fardeau* du jeusne d'un jour *sans comparaison plus pesant*, que toutes les charges dont le Pape accable toutes les ames de ceux, qui sont dans son obeïssance. Car pour ne point parler du reste, si le jeusne est un *fardeau*, il n'y a point d'enfant, qui ne voye, que le jeusne *d'un iour* est moins pesant, que celuy des quarante jours du caresme, outre tant d'autres, que le Pape fait rigoureusement observer aux siens à plusieurs autres jours de l'année sous peine de dannation eternelle. D'où paroist enfin combien est déraisonnable le conseil qu'il nous donne encore icy en vain, de *retourner sous la domination de nos anciens maistres*, c'est à dire, du Pape & de ses Ministres. Ie ne dis rien pour cette heure de la qualité de *nos maistres*, qu'il leur donne; contre le stile des Apôtres, qui s'appelloient

les *serviteurs des fideles pour l'amour de Christ*; ni de ce qu'il nomme leur authorité une *domination*, au lieu que les Apôtres declarent, que les Evesques *n'ont point de domination sur les heritages du Seigneur*. Supposé qu'ils fussent nos *maistres*, & qu'ils le fussent dés la premiere *antiquité*, & qu'ils eussent le droit de *domination* sur nous (trois points évidemment faux) avecque tout cela nous ne pourrions, ni ne devrions, ni leur obeïr, puis qu'ils nous commandent plusieurs choses, que Dieu nous defend, ni rentrer en leur communion, puis que nul n'y étant receu, qui ne confesse de la bouche ce que nous ne croyons pas en nôtre cœur, & qui ne renie de la langue ce que nôtre conscience croit; y rentrer seroit nous rendre coupables devant Dieu d'une insigne perfidie, & d'une hypocrisie execrable, & ensuite de la dannation eternelle, inevitable par les loix de Dieu à tous les perfides & hypocrites.

2. Cor. 4. 5.
1. Pier. 5. 3.

Aprés ces choses ainsi effleurées legerement il s'arreste sur le Caresme, & pour l'autorizer il en vante l'antiquité, en allegant pour tesmoins neuf écrivains du quatriéme & cinquiesme siecle, & un du troisiéme. Il eust mieux fait pour son honneur de ne se point jetter dans cette enqueste, où sans rien avancer pour le fonds de sa cause, il découvre aux dépens de la bonne opinion, qu'il veut que l'on ait de luy, qu'il n'est pas fort versé dans

l'antiquité. Celuy qui produit des tesmoins les doit bien connoistre, puis que la valeur de leur deposition dépend de la qualité de leur personne. Que M. Cottiby ignore l'état & la condition des siens, il paroist premierement par l'ordre, où il les a disposés pour rendre leur tesmoignage. Il fait parler Saint Ierosme le premier; puis Saint Epiphane, & apres luy Origene, & en suite Saint Ambroise & Saint Chrysostome, & le Pape Leon; puis Cyrille de Ierusalem, & Saint Basile, & apres eux Saint Athanase & enfin Saint Augustin. Quelle confusion! Il n'a regardé ni à leur dignité, ny à leur sçavoir, ni ce qui est le plus important, à leur âge. Il met Origene le plus vieux de tous au troisiéme rang seulement. Il place Athanase, qui apres Origene est le plus ancien, au neuviesme lieu; Cyrille de Ierusalem, aprés Saint Ierosme, Saint Epiphane, Saint Ambroise, Saint Chrysostome & Saint Leon, bien qu'il ait vescu & soit mort avant eux tous. Il met Saint Leon, qui mourut bien avant dans le cinquiesme siecle avant Saint Augustin, mort avant que l'autre fust Evesque, & mesme avant Saint Basile, & Saint Athanase; tous deux morts à la fin du quatriesme siecle. Cela mesme se voit encore par le tître de Saint, qu'il donne à Origene; *de ieusner avec un Saint Origene.* Ce langage le trahit, & montre, qu'il est étranger, & dans la republique des Antiquai-

res, qui ne parlent pas ainsi d'un homme condanné par un Concile œcumenique ; & sur tout dans les archives des Papes, où tant s'en faut que le pauvre Origene ait pû obtenir le tître de Saint, que dés l'an 494. il y fut nommé schismatique, & tous ses livres, excepté quelques-uns en petit nombre, condannés par Gelase premier. Il n'y a pas encore tout à fait deux cens ans, que Iean Pic, Comte de la Mirandole, ayant publié à Rome entre ses neuf cens propositions, qu'*il est plus raisonnable de croire le salut d'Origene, que sa dannation*, les Maistres en Theologie l'en reprirent, disant, que *cette conclusion est temeraire, & blâmable, qu'elle sent l'heresie, & est contraire à la determination de l'Eglise universelle*; comme il le rapporte luy mesme dans son Apologie. Que n'eussent ils point fait, s'il eust mis Origene entre les Saints, comme a fait M. Cottiby? eux qui ne peurent souffrir qu'il doutast de sa perdition, ni qu'il jugeast qu'il y avoit plus d'apparence de le croire sauvé, que danné? Mais nôtre Antiquaire est encore convaincu de peu de suffisance en ce métier par les lourdes fautes, qu'il a faites en ce peu d'allegations ; où il nous donne pour bons & veritables tesmoignages de ces Peres, qu'il a cités, des langages, ou douteux, ou mesmes évidemment faux & supposés. Par exemple, il nous fait passer pour un tesmoignage de Saint Ambroise certaines paroles

Conc. Rom. Gelas. T. 3. Côcil. p. 662 col 2. B. C.

Ioann. Pic. Apol. c. 7. p. 199.

tirées du Sermon 34. des XCII. Sermons publiés dans le troisiesme tome des œuvres de ce Pere. Mais outre qu'Erasme les tient tous pour indubitablement supposés, & que le Cardinal Baronius, & le Iesuite Possevin en demeurent d'accord pour une bonne partie; Bellarmin, & Possevin confessent nommément de ce sermon XXXIV. qu'il est presque impossible, qu'il soit de Saint Ambroise. En effet si M. Cottiby eust seu, que Saint Ambroise, selon la coûtume de l'Eglise de Milan, faisoit le caresme à la mode des Grecs sans jeusner le Samedy; comment l'eust-il creu auteur de ce Sermon, où l'usage des Grecs est blasmé, *comme superstitieux*; *& inventé par la seule presomption*? Comment-eust-il attribué à Saint Ambroise, vivant à la fin du quatriesme siecle, un Sermon, qui oblige rigoureusementt à jeusner quarante jours avãt Pasques, s'il eust seu, que l'on n'en a jeûné que trente-six pour le plus, jusques au temps de Gregoire le grand, de Saint Eloy, & d'Isidore de Seville, c'est à dire, jusqu'au commencement du septiesme siecle, deux cens ans entiers aprés la mort de Saint Ambroise? Il nous donne pour vrayes paroles de Saint Basile celles, qu'il tire de la deuxiesme homelie du jeusne, imprimée dans les œuvres de cét auteur. Erasme croit, que cette piece n'est pas de Saint Basile, mais d'un apprentif, qui vouloit s'exercer à imiter la premiere de ces deux

Bar. a. D. 397. §. 39. Possev. Ap. par. Sacr. Verb. Amb. Bellarm. de bon. op. in partic. L. 2. c. 13.

Poss. ub. sup.

deux homelies, qui est veritablement de S. Basile. Et peut estre, que M. Cottiby en feroit luy mesme un semblable jugement, s'il connoissoit bien S. Basile. Car qui se pourroit imaginer, qu'un homme, aussi sage, aussi grave & judicieux, qu'est Saint Basile, ait écrit une piece aussi foible, & aussi legere, qu'est celle-là, où l'auteur entre autres choses nous conte tout de bon, qu'*il est aussi familier & aussi naturel aux femmes de jeusner, que de respirer*? Il nous allegue pour vrays témoignages de S. Augustin trois passages des Sermons du tẽps; le premier du Sermon 63. le second du 64. le troisiesme du 157. Mais il ne connoist pas son monde. Car le Sermon 63. n'est pas de Saint Augustin. Il est du Pape Leon, où il se treuve sous le tître de *Sermon V. en Caresme.* Tous en sont d'accord selon la censure des Theologiens de Louvain, suivie dans l'edition de Paris. Les mesmes ont jugé, que le Sermon 64. est d'un auteur incertain; & c'est pourquoy ils n'ont pas mis le nom de Saint Augustin dans le tître, selon la declaration qu'ils font à l'entrée du Tome X. de laisser sans cette marque toutes les pieces, qu'ils n'auront pas certainement reconnuës pour estre des ouvrages de Saint Augustin. Mais pour le Sermon 157. ils prononcent nettement, qu'il n'est pas de luy, mais de quelque imitateur mal adroit. D'où vient, qu'ils l'ont jetté dans l'Appendice du Tome, c'est à dire,

Basil. orat. 2. de Iejun. T. 1. p. 286 D.

dans le lieu, où ils ont rangé tout ce que l'on sait asseurement n'estre pas de Saint Augustin. Le mot de *perpetuare*, pour dire *continuer*, employé dans le passage mesme allegué par M. Cottiby, luy en devoit avoir donné du soupçon. Mais peut-estre, qu'il ne l'a pas leu dans l'original, s'en étant possible reposé sur la traduction de quelqu'un des Controversistes de ce temps. Enfin il nous fait aussi passer pour les vrayes paroles de Saint Origene (puisque malgré le Pape il le veut canonizer) celles-cy, qu'il nous represente, comme tirées de luy, *Car nous avons les iours consacrés au Caresme*. Ie ne luy mettray pas son Bellarmin en teste, qui laisse en doute si les homelies sur le Levitique, où se lit ce passage, sont vrayement d'Origene, *ou de ie nesçay quel autre*, dit-il, *qui détruit la lettre à tout heure, & se forge des sens mystiques de sa teste, si bien que la piece n'est pas de grand' autorité*. Mais supposé que ces homelies, que nous n'avons qu'en Latin, soyent en effet traduites d'Origene, qu'elle asseurance peut-il avoir, que ces paroles fussent dans le Grec de l'auteur, & qu'elles n'y ayent pas été ajoûtées par l'interprete, c'est à dire, par Ruffin? dont tous les savans reconoissent assez le peu de fidelité en tout ce qu'il a traduit, & notamment d'Origene, à qui il preste souvent du sien des paroles, dont il ne s'étoit pas servy, & luy en ôte d'autres en recompense,

Bellar. l. 4. de Verbo D. c. 11.

qu'il avoit écrites ? le tout pour rendre son langage conforme à celuy de l'Eglise du cinquiesme siecle, où vivoit Ruffin ? Certainement tout le discours d'Origene en ce lieu-là bat en ruine les jeusnes attachés à certains jours de l'année. Il y a donc grand'apparence, que Ruffin voyant, que cela ne s'ajustoit pas avecque la mode de son siecle, où les Chrétiens avoient certains jours solennels pour les jeusnes; depeur que son auteur ne semblast choquer cét usage, ait fourré cette espece de retractation dans ce discours; *Et neantmoins nous ne disons pas cela pour lâcher le frein de l'abstinence Chrétienne. Car nous avons les jours de Caresme*; & ce qui s'ensuit, jusques à ces mots, *Certainement le Chrétien a la liberté de ieusner en quelque temps, que ce soit, non par une observation superstitieuse, mais par une continence vertueuse.* Et ce qui me le fait croire encore plus fortement, est que je n'ay jamais treuvé le mot de *caresme*, ni dans les œuvres Grecques d'Origene, ni dans aucun des vrays & non contestés livres des Chrétiens, qui ont vescu ou avant luy, ou mesme de son temps. Et cela prouve ce me semble assés clairement, que c'est Ruffin, qui luy a presté du sien cette parole, en cét endroit.

Orig. Hom. 10. in Levit. T. 1 p. 159.

Mais M. Cottiby découvre encore sa grande intelligence dans l'antiquité par la maniere, dont il cotte les lieux, d'où il tire ses té-

moignages; nous montrant évidemment le peu de familiarité, qu'il a avec ces bons Péres, dont il fait ſonner les noms ſi haut. Comme quand il cite le paſſage d'Origene, il marque en marge qu'il eſt pris du *Tom. 1. Hom.* 10. Il ne dit ni ſur quel livre, ni ſur quel ſujet eſt cette homelie, où il nous renvoye; ſi c'eſt la dixieſme de celles, qui ſe treuvent dans le premier Tome de cét auteur, ſur la Geneſe, ou ſur l'Exode, ou ſur les Nombres, ou ſur le Levitique; ſi bien que par cette allegation vague il met ceux qui ne ſont pas exercez en cette lecture dans une étrange peine, s'ils veulent verifier ſon allegation. Il nous cite avec une pareille ſecurité le Sermon 63. du 10. Tome de Saint Auguſtin, ſans nous dire de quel ordre des Sermons de Saint Auguſtin il veut parler; ſi c'eſt des Sermons ſur *les paroles du Seigneur*, ou de ceux, qui ſont intitulez *de divers ſuiets*, ou de ceux du *temps*. Il allegue auſſi un paſſage du meſme auteur, de ſon ouvrage contre Fauſtus, qu'il cotte ainſi *L. 3. c. 6.* & neantmoins dans le lieu marqué, il ne ſe treuve rien, de ce qu'il pretend en alleguer. Ie crois, que c'eſt le livre 30. c. 6. qu'il falloit coter, ne me ſouvenant point d'avoir veu ailleurs, que là, quelque choſe d'approchant de ce qu'il allegue icy ſous le nom de Saint Auguſtin. I'ay encore remarqué une autre de ſes citations pour eſtre aſſez bizarre. Il allegue de Saint Athanaſe

certaines paroles, où il eſt parlé du careſme. Il cotte ainſi dans la marge le lieu, d'où il fait ſemblant de les avoir tirées. *Epiſt. ad African. Orthod.* c'eſt à dire, que le lieu ſe treuve dans *l'Epiſtre de Saint Athanaſe aux Africains Orthodoxes.* Et cependant il n'y a nulle Epiſtre, qui porte ce tître, dans toutes les œuvres de ce Pere. Mais voicy ce que c'eſt. Il y en a une *aux Africains*, & une autre *aux Orthodoxes*; & cette derniere ſuit l'autre immediatement. Et bien que les paroles, que M. Cottiby a alleguées, ne ſe treuvent, que dans l'Epiſtre aux Orthodoxes (comme auſſi Bellarmin * les en a citées dans ſa diſpute du careſme) neantmoins la verité eſt, que le Cardinal du Perron les employant auſſi ſur le meſme ſujet dans ſa Replique au Roy de la grand' Bretagne, par erreur de memoire, ou autrement, les cite de l'Epiſtre aux Africains. † Ie m'imagine, que cette diverſité de citations eſt ce qui a troublé ou M. Cottiby, ou celuy qu'il a ſuivy; & que pour reconcilier ces deux Cardinaux, au lieu d'aller voir ſur les lieux, lequel des deux s'eſtoit mépris, preſuppoſant au contraire qu'ils ont bien & fidelement cité l'un & l'autre, il aura penſé que ces deux Epiſtres n'en ſont qu'une, qui ait pour tître *Ad Africanos Orthodoxos*; *aux Africains Orthodoxes*; & que de ce tître Bellarmin n'ait écrit, que la derniere partie *aux Orthodoxes*, & du Perron la premiere ſeulement *aux Afri-*

* Bellarm. de bon. oper. L. 2. c. 14. §. Porro nullus.

† du Perr. Repl. L. 2. c. 8. p. 568.

cains; ſi bien que pour n'y pas manquer, il a eſtimé, que le plus ſeur ſeroit d'employer l'une & l'autre, & d'intituler l'Epiſtre *aux Africains Orthodoxes.* Il me ſemble, qu'il y a grande apparence, que la choſe s'eſt ainſi paſſée. Mais quoy qu'il en ſoit, il eſt bien certain, que ſi M. Cottiby avoit leu Saint Athanaſe, & s'il avoit tiré ces paroles de ſon livre meſme, il n'euſt jamais cité ſon Epiſtre *aux Africains Orthodoxes*, comme il a fait, (car il n'y en a point de ce nom) mais ſimplement aux *Orthodoxes.* Ainſi voulant piaffer & paroiſtre ſavant dans les Peres, il a découvert ſans y ſonger, qu'il ne les a pas leus, par un juſte jugement de Dieu, qui a ainſi voulu mortifier ſa vanité.

I'ajoûte pour cinquieſme marque du peu de connoiſſance, qu'il a dans l'antiquité, la maniere dont il traduit les paſſages, qu'il en allegue. Par exemple; La traduction d'Origene, faite par Ruffin dit, *Habemus enim quadrageſimæ dies ieiuniis conſecratos.* En conſcience, s'il l'euſt leu dans l'original, l'euſt-il traduit, comme il fait, *Car nous avons les iours conſacrés au careſme?* Il n'y a point d'enfant, pour peu qu'il ſache de Latin, qui ne voye, qu'il falloit dire, *Car nous avons les iours de Careſme conſacrés aux ieuſnes.* Il exprime ainſi ce qu'il cite de l'Epiſtre de Saint Ieroſme à Marcella; *Nous ieuſnons un careſme en l'an ſelon la tradition Apoſtolique.* Ie doute, qu'il l'ait

leu dans Saint Ierôme mesme, dont voicy les propres paroles. Opposant la foy & l'usage des Catholiques aux traditions des Montanistes, il dit; *Nos unam quadragesimam secundum traditionem Apostolorum toto anno, tempore nobis congruo, jejunamus. Illi tres in anno faciunt quadragesimas, quasi tres passi sint Salvatores.* Qui ne voit par l'intention & la visée de l'auteur en tout ce passage, qu'il le falloit traduire ainsi; *Quant à nous*, dit-il, *nous ne ieusnons, selon la tradition*, ou *doctrine des Apôtres, qu'un seul caresme en toute l'année, en une saison, qui nous est convenable. Mais pour eux* (il entend les Montanistes) *ils font trois caresmes par an; comme si trois Sauveurs avoient souffert pour nous.* Mais peut-estre, que c'est par malice, & non par une simple ignorance, que celuy, dont M. Cottiby tient ce passage, l'avoit traduit autrement, en disant; *Nous ieusnons un caresme en l'an selon la tradition Apostolique*; pour faire accroire aux ignorans que Saint Ierôme a tenu, que ce sont les Apôtres, qui ont institué le Caresme; au lieu que son intention est toute autre en ce passage, où il n'est pas question du Caresme simplement; les uns, & les autres, les Catholiques & les Montanistes au temps de Saint Ierôme étoient d'accord de cette observation en general. Leur differend étoit sur le nombre des Caresmes; s'il n'en falloit faire qu'un par an, cõme les Catholiques;

où s'il en falloit faire trois, cõme les Montanistes. Saint Ierôme refute l'usage des Montanistes, & établit celuy des Catholiques par cette consideration, qu'il n'y a pas eu trois Sauveurs, qui ayent souffert pour nous, mais un seul, comme les Apôtres nous l'ont enseigné Ainsi ce qu'il fonde sur la tradition des Apôtres, n'est pas le *Caresme* mesme, mais *l'unité du Caresme.* Supposant ce qu'accordoient les Montanistes, qu'il est bon de faire le Caresme, il dit que l'usage des Catholiques, de n'en faire qu'un seul l'année, est conforme à la doctrine des Apôtres, qui ne nous ont appris la mort, que d'un seul Sauveur; & que la coûtume des Montanistes, qui jeusnoient trois caresmes par an, choque rudement la doctrine des Apôtres, qui n'ont jamais enseigné que trois Sauveurs ayent souffert pour nous.

Mais quand bien S Ierôme auroit appellé l'observation mesme du Caresme au fonds, *une tradition des Apôtres*, cela dans son stile n'induiroit autre chose, sinon que le Caresme auroit été ordonné par les ancestres des Chrétiens, qui vivoient alors (ce qui est tres-vray) mais non par les Saints Apôtres; selon la permission qu'il dône ailleurs à chaque Province de la Chrétienté *de tenir les ordonnances, ou les commandemens des majeurs pour des loix Apostoliques.* [a] Car que le Caresme ait été institué, non par les Apôtres, mais par les Chrétiés, qui sõt venus depuis eux, il est clair, que S. Ierôme &

a *Hier. Ep.* 28. *ad Lucin.* T. 1. *fol.* 69. I.

& plusieurs autres Peres l'ont constamment tenu, & laissé par écrit. Certainement S. Ierome parlant ailleurs & du Caresme, & en general de tous les autres jeusnes attachez à certains iours solemnels, enseigne expressement, qu'ils ont été establis par des docteurs venus depuis les Apôtres, à l'occasion de la corruption des meurs, qu'ils voyoient parmi les Chrétiens. Ses paroles portent expressement, que *les jeusnes & les assemblées entre les jours ont été instituez par des HOMMES PRVDENS pour l'amour de ceux qui vaquent plus au service du siecle, qu'à celuy de Dieu.*[b] S. Chrysostome dit tout de mesme, que *les Peres s'assemblant ordonnerent le Caresme*; & en allegue la mesme occasion, à savoir l'abus & la corruption de plusieurs du peuple Chrétien.[c] Cassien son disciple est dans le mesme sentiment, écrivant, que l'Eglise estant grandement décheuë de la premiere perfection de ses meurs, *tous les Prestres ou Pasteurs trouverent bon de publier & de faire observer le Caresme.*[d] Isidore[e] de Seville au septiesme siecle, Rabanus Maurus[f] au neuviesme, Bernon[g] Abbé de Richenau dans l'onziesme, & Rupert de Tuits[h] au douziesme, s'en tiennent à l'opinion de Cassien, & employent mesme ses paroles sur ce sujet. Socrate[i] & Nicephore de Calliste[k] historiens Grecs, l'vn du cinquiesme, & l'autre du quatorziesme siecle, nient expressemẽt, que les Apôtres ayent baillé aucun commandement de l'observation du Caresme. Mais S. Augustin, dont cha-

b Hier. l. 2. in Gal. 4. 10.

c Chrysost. Hom. in eos qui Pasch. ieiun. T. 5. in V. T. p. 814. d. e.

d Cassian. Collat. 21. c. 30.

e Isidor. l. 1. de offic. Ecc. c. 36.

f Raban. l. 2. c. 20. de Inst. Cler.

g Berno Augiens. l. de Reb. ad miss. c. c. 7. h Rupert. de div. offic. l. 4. c. 9. i Socrat. Hist. l. 5. c. 22. k Nicephor. Hist. l. 12. c. 34.

cun connoiſt le merite, avoit auſſi écrit dés le commencement du cinquieſme ſiecle, qu'*il ne trouvoit point, que le Seigneur, ou ſes Apôtres euſſent definy par aucun commandement à quels jours il faille, ou jeuſner, ou ne jeuſner pas*;[l] & ailleurs, que ç'a été la coûtume de l'Egliſe, qui a *dõné force à l'obſervation des quarante jours avant Paſque.*[m] Mais je reviens à M. Cottiby.

l Auguſt. ep. 86. T. 2. p. 147. B.

m Idem ep. 119. ad Ianuar. c. 17. ſXII.

7. L'argument le plus certain & le plus convainquant de ſon ignorance dans l'antiquité, eſt la concluſion vaine & bravache, qu'il tire des témoignages de ces dix auteurs qu'il a alleguez; diſant hardiment, que luy & ceux qui ſe ſoûmettant aux loix du Pape & de ſes miniſtres, obſervẽt le Careſme ſelon leur vſage preſent, *ont cette ſatisfaction de jeuſner avec ce qu'il y a de plus pur & de plus ſaint dans l'antiquité.* Premierement il montre, qu'il a fort mal entendu la doctrine de ces dix anciens par luy alleguez, en s'imaginant, que ceux de Rome jeuſnent aujourd'huy avec eux. Treuvant en ce peu de lieux, que l'on luy a fait voir, le mot de *Careſme*, il s'eſt perſuadé ſans autre enqueſte, ny information, que ces auteurs & tous les Chrétiens de leur temps faiſoient preciſément les meſmes choſes, & par le meſme ordre, & pour la meſme fin, que font aujourd'hui ceux de la communion du Pape. Mais il ſe trompe bien fort. Premierement il eſt clair, qu'ils ne *jeuſnent pas* avecque Saint Athanaſe, ni avecque Cyrille de Ieruſalem, ni avecque le vray Saint Ambroiſe, ni avec Baſile, ni avec Chryſoſtome; puiſque ni eux, ni tous les Orientaux, ni la plus

grand' partie des peuples d'Occident, ne jeusnoyent le iour du Samedy, ni en Caresme, ni en aucun autre temps, excepté la seule veille de Pasque; au lieu que le Pape & ses gens le jeusnent exactement toute l'année. Et tant s'en faut qu'on le jeusnast alors comme on fait aujourd'huy, qu'il y en avoit plusieurs en Orient, qui abhorroient le jeusne de ce jour-là, comme une chose execrable; ainsi qu'il paroist par les Constitutions supposées aux Apôtres, & par la fausse epitre de Saint Ignace aux Philippiens; deux pieces, qui semblent avoir été forgées dans le quatriesme siecle. Aprés il est certain, que ni pas un de ceux, qui celebroient le Caresme au temps des Peres alleguez, ni ceux qui l'ont celebré depuis jusques bien bas au dessous de Gregoire premier, ne le commençoient, que le Lundy aprés le premier Dimanche du Caresme; au lieu que maintenant on le commence dés le Mécredy precedent; si bien que de ces anciens, ceux-là mesme, qui estoient les plus rigides, ne jeusnoient, que 36. jours tout au plus; comme ils le disent eux mesmes: * au lieu qu'aujourd'huy l'on en jeusne exactement quarante sans y manquer d'un iour. Il y a bien plus encore. Car de ces 36. iours le Pape Leon, & tout son peuple, n'en jeusnoient que 24. assavoir quatre (le Lundy, le Mécredy, le Vendredy & le Samedy) de chacune des six semaines; comme nous l'apprenons de luy-mesme [a]; & Saint Augustin rapporte nommément du Ieudy, qu'à *Rome on ne trouvoit pas bon de le jeusner*. [b] Au lieu que maintenant l'on jeusne tous

* Cassien, & Gregoire le Grand y sont exprés.

[a] Leo Serm. 4 de quadrag.

[b] August. ep. 86 p. 144. col. 2. C.

les six jours de chaque semaine. Mais outre ces differences, il y en avoit encore d'autres notables entre le Caresme des anciens, & celuy d'apresent : comme on le voit par Socrate & Sozomene anciens historiens, dont le premier semble avoir été contemporain de Saint Leon. Ils remarquent une grand' diversité entre les Chrétiens de leur temps pour ce qui regardoit l'observation du Caresme ; que les uns y mettoient six semaines, & les autres sept; que dans ce nombre de semaines, les uns en choisissoient trois, qu'ils jeusnoient les prenant l'une icy, & l'autre là, & passant les autres, qui étoient entre deux, sans jeusner ; qu'il y en avoit aussi, qui en jeusnoient trois toutes d'une suite, assavoir les trois, qui precedoient la feste de Pasque immediatement. Et il semble que Iean Evesque de Scythopolis, suivoit la coûtume de ces derniers, dont nous lisons dans Photius,* qu'il ne faisoit son Caresme, que de trois semaines. Aujourd'huy l'observation du Caresme est uniforme dans toute la communion du Pape; exactement reglée à six semaines avecque les quatre premiers jours, par où ils le commencent. Mais la difference n'est pas moindre entre eux & les anciens observateurs du Caresme, pour l'abstinence & pour le jeusne mesme, que pour les jours & les temps. Pour l'abstinence : Car celle de la communion du Pape est fixe & certaine de ne point manger de viande en Caresme ; au lieu qu'entre les anciens, elle étoit étrangement diverse ; Les uns s'abstenoient de toute chose qui eust été animée, les

Soz. Hist. lib. 7. c 19.

* Phot Bibl. Codice 107.

autres en exceptoient le poiſſon; quelques uns mangeoient auſſi des oyſeaux & de la volaille, comme l'Eveſque de Scythopolis nommémét, dont je viens de parler. Les uns s'abſtenoient d'œufs & de noix. Il s'en treuvoit qui ne mangeoient que du pain. Mais ils s'abſtenoient preſque tous du vin, que le Pape ne defend à perſonne; non pas meſme aux plus auſteres de ſes Moines. Pour le jeuſne, il eſt certain que les anciens l'exerçoient veritablement & de bonne foy; c'eſt à dire, qu'ils ne diſnoient point aux jours qu'ils jeuſnoient. D'où vient que S. Auguſtin prend *jeuſner & diſner*, pour deux choſes contraires & incompatibles. Et il paroiſt par l'auteur, que M. Cottiby nous a voulu faire paſſer pour Saint Ambroiſe, que cét uſage a duré entre les Chrétiens juſques dans le ſeptieſme ſiecle, où il y a apparence qu'il vivoit. Car il gronde étrangement ceux, qui diſnoient en Careſme, diſant qu'en *diſnant ils violent & rompent la loy du jeuſne, que Dieu leur a donnée pour leur ſalut*; Il les prononce coupables de *prevarication & de rebellion, & d'obſtination*. Peu s'en faut, qu'il ne leur ôte le nom de Chrétien; *Quel Chrétien eſtes vous* (dit il) *qui diſnez pendant que le Seigneur jeuſne?* au lieu, que ceux de la communion du Pape diſnent tous les iours du Careſme ſans ſcrupule, ſi bon leur ſemble. M. Cottiby n'eſt il pas bien plaiſant de s'imaginer aprés cela, qu'ils ieuſnent avec ſon pretendu Saint Ambroiſe, eux qui font hautement le contraire de

Socr. l 5. c. 22.

Pſeud. Ambr. Serm. 34. p. 76.

ce que cét homme ordonne? Theodulfe Evesque d'Orleans, qui vivoit au commencement du neuviesme siecle, est de son avis, & en forts termes; *C'est*, dit-il, *une chose tres-extravagante & éloignée de toute raison de s'abstenir de fromage, d'œufs, de lait & de beurre, & ne jeusner point.* Mais il eust treuvé bien plus étrange sans doute, que des gens qui disnent, & font deux bons repas par iour, l'un à midy & l'autre au soir, pretendent avec tout cela de ieusner. En effet c'est se moquer ouvertement du monde, que d'appeller cela un *jeusne*; ce mot comme chacun sait, signifiant ne manger point du tout, & non simplement s'abstenir d'une certaine sorte de viande; si bien que non seulement ceux de Rome durant le Caresme ne ieusnent pas avec ces anciens, cõme s'en vante faussement M. Cottiby; mais à vray dire ils ne ieusnent point du tout, & ce qu'ils nous veulent faire passer leur pretenduë abstinence pour un ieusne, est une pure illusion. Mais la principale & la plus importante difference de ceux de Rome d'avec les Chrétiens du 4. & du 5. siecles, où vivoient la plus grand part des témoins produits par M. Cottiby, est qu'au lieu que le Pape fait observer son abstinence de viandes durant tout son Caresme avec une rigueur tres-grãde, censurãt & punissant, cõme coupables d'un peché mortel, tous ceux qui la violent sans dispense, pour quelque raison & en quelque maniere que ce soit; les anciens au contraire ne contraignoient personne par des

Theodulf in Capitul. 40 tom 2. Conc Gal. p 22.

Bellarm. l. 2. de bon. op. in partic. c. 9

loix publiques, ni de ieuſner, ni de s'abſtenir de viandes durant tout le temps, qu'ils appelloient Careſme, laiſſant à la volonté & dévotion de chacun d'en ieuſner autant de ſemaines, ou de iours, que bon luy ſembloit, & en la maniere qu'il luy plaiſoit; ne les y obligeant que par les raiſons de leur propre edification, & de la bien ſeance, & de la crainte de ſcãdalizer leurs freres. Chryſoſtome nous montre clairement, que c'eſtoit la pratique de ſon temps, *C'eſt* (dit il) *la coûtume de tous en Careſme de ſe demander les uns aux autres, combien chacun a ieuſné de ſemaines; & on les oit diſans les uns deux, & les autres trois, & les autres toutes les ſemaines du Careſme.* C'eſtoit donc alors une obſervation libre dans l'Egliſe; iuſques là qu'il s'y en trouvoit, qui ne ieuſnoient, que deux ſemaines, ſans que pour cela ils fuſſent blaſmez d'aucun. Car Saint Chryſoſtome, qui ne leur en dit rien, ne les euſt pas épargnés, s'il les euſt iugez dignes de cenſure. Il ne reprend que ceux, qui paſſent tout ce temps-là ſans faire nul progres en la pieté & en la ſanctification; & ne louë que ceux qui y ont profité. *Si quelcun vous dit, qu'il a ieuſné tout le Careſme, dites luy vous* (leur dit il) *I'avois vn ennemy & je me ſuis reconcilié avecque luy. I'avois coûtume de médire; & je m'en ſuis corrigé. Ie jurois & je me ſuis défait de cette mauvaiſe habitude.* Et il met ailleurs expreſſement cét abſtinence de Caresme entre les choſes indifferentes; lors qu'ayant dit à ſon peuple, que rettancher la

To. 1. Hom. 16. ad pop. Ant. p. 189. E.

mauvaise coûtume de jurer souvét, *est plus utile que tous les jeusnes du monde, & de plus grand fruit que toutes les abstinences & mortificatiõs;* & les ayant exhortez d'employer a extirper ce vice du milieu d'eux *le soin, & l'affection qu'ils avoient pour l'abstinence des viandes,* il ajoûte; *Autrement nous nous rendrons coupables de la derniere folie, en negligeant les choses qui nous sont defendues, & en ne mettant tout nôtre soin, qu'à celles qui sont indifferentes. Car il n'est pas defendu de manger; mais il est defendu de jurer. Et cependant nous abstenant de ce qui nous est permis, nous ne craignons point de faire ce qui nous est defendu.* Saint Augustin parlant des fideles de son temps, dit que pour matter leur corps, afin d'avoir l'ame plus humiliée en leurs oraisons, & non qu'ils croyent que ces choses-là soyent souïllées, *ils s'abstiennent non de chair seulement, mais aussi de quelques uns des fruits de la terre, ou en tout temps (comme faisoient quelques uns en petit nombre) ou à certains temps & iours de l'année (comme faisoient presque tous en Caresme) plus ou moins, selon que chacun en a OV LA VOLONTE', ou le pouvoir.* C'est aussi sa doctrine dans un autre lieu, que hors le scandale des freres infirmes, & le desordre de la convoitise, il n'y a nul peché à manger de la chair. Theodoret, qui vivoit du temps du Pape Leon, & qui estoit mesme de ses amis, parlant du vin & de la chair, dit nettement, *que l'Eglise n'a fait nulle loy sur ces choses; Que les uns en jouissent, que les autres s'en*

Ibidem Hom. 4 p. 63 c.

L. 30. contra Faust. c. 5.

De Man. l. 2. c. 14. T. 1. p. 337.

Epitom. decret. divin.

s'en abstiennent; les uns & les autres sans crainte & sans scrupule; & que nul s'il est sage & dans les bons sentimens, ne blasme celuy qui en mange. Enfin il y a encore cette grande difference entre le Caresme de ces Chrétiens du quatriesme siecle, & celuy du Pape & de ceux de sa communion aujourd'huy, que ces anciens avoient quelques occasions de jeusner devant Pasque, que ceux-cy n'ont pas. Car il est clair & constant qu'en l'Eglise du quatriéme & cinquiesme siecle la feste de Pasque étoit le temps ordinaire & legitime, où se donnoit le battesme aux Catechumenes, & la paix, ou reconciliation aux penitens publics. C'est pourquoy elle avoit une occasion bien apparente de jeusner durant ces jours-là; parce que la charité convioit tout le corps des fideles de chaque troupeau, à joindre leurs prieres, & leurs humiliations à celles, que faisoient en cette saison-là leurs Catechumenes, & leurs penitens, les uns & les autres pour témoigner la repentance, qu'ils avoient de leurs pechez; les Catechumenes de ceux, qu'ils avoient commis durant le temps de leur ignorance, avant qu'ils connussent Dieu en nôtre Seigneur Iesus Christ; les penitens, des crimes, où ils estoient tombez, mesme depuis avoir fait profession de l'Evangile; se preparans par ces saints exercices, les premiers au battesme, & les seconds à la reconciliation? les uns à leur entrée, & les autres à leur retour en l'Eglise. Ce fut cette occasion, qui fit employer quelques semaines avant

& in Rom. 14.5. T. 3. p. 109. B.

Pasque à ces ieusnes. D'où paroist la raison & de la diversité de cette observation, née des differentes opinions & affections de chacune des Provinces & Eglises, où elle fut introduite; & de son origine, au commencement du quatriesme siecle, parce qu'alors le Christianisme ayant pris un tres notable accroissement, pour la paix, que Constantin donna & affermit à l'Eglise, le nombre des Catechumenes, & des penitens, en consideration desquels principalement, se faisoient ces exercices, s'augmenta aussi grandement à proportion. Mais maintenant que le battesme, & la reconciliation des pecheurs n'ont plus dans l'Eglise Romaine de temps certains & solennels, s'administrant indifferemment toute l'année, selon que les enfans & les penitens s'y presentent, à chacun à part, & non à plusieurs en commun; il est evident, que les pretendus jeusnes, qui s'y font durant le Caresme, n'ont rien de semblable à ceux des anciens; puis qu'ils sont fondez non cõme étoient ceux-ci, sur des raisons apparentes, & sur la charité des fideles, mais sur la seule loy & volonté du Pape, & sur la devotion sans science de ceux qui s'y soûmettent.

Iugez maintenant, Monsieur, s'il ne faut pas, que M. Cottiby soit dans une profonde ignorance de la creance & de l'usage de ces anciens auteurs, qu'il a alleguez, puisque nonobstant de si grandes & si importantes differences, qui se treuvent entre leur Caresme & celuy du Pape, il dit neantmoins hardiment, que faisant le

Caresme ſelon les loix du Pape, *il a la ſatisfaction de jeuſner avec* Saint Athanaſe, & Saint Ambroiſe; avecque Leon & Saint Auguſtin, & ces autres Peres qu'il a nommez, du quatriéme & du cinquiesme ſiecle; & combien eſt faux ce qu'il ajoûte encore à la fin de ſon libelle, que *tous ces grands hommes* (c'eſt à dire ceux qu'il a nommez) *ont exercé il y a plus de douze cens ans, le jeuſnes* qu'il a preferé au nôtre, c'eſt à dire le Careſme, tel qu'on le fait aujourd'huy en la communion du Pape.

Mais il découvre encore en ces paroles une autre ignorance de l'antiquité, bien plus groſſiere, & plus pernicieuſe; quand il nous veut faire paſſer ces dix hommes, qu'il nous a produits, *pour ce qu'il y a de plus pur & de plus ſaint dans l'antiquité.* Quoy? Eſt il poſſible, qu'il ait oublié que le chœur des Saints Apôtres, & de leurs bien-heureux diſciples, & de leurs premiers & plus anciens ſucceſſeurs, & toute cette troupe de tant d'illuſtres Martyrs, qui ont épandu leur ſang pour la gloire de leur maiſtre durant les trois premiers ſiecles du Chriſtianiſme, ſont ſans doute la fleur de nôtre antiquité, & ce qu'elle a eu de plus pur & de plus ſaint? Il n'a nommé de ce premier âge de l'Egliſe, & qui eſt ſans doute ſon ſiecle d'or, qu'un ſeul homme, aſſavoir Origene, mais qui vivoit dans la derniere partie de ce bien-heureux temps, étant parvenu iuſques à l'an 54. du troiſiéme ſiecle; & encore nous l'a-t-il produit parlant, non de ſa propre bouche, mais par celle d'un

interprete nay environ cent ans aprés ſa mort; & qui pis eſt, un interprete fort ſuſpect, & preſque diffamé par tout, pour ſon peu de fidelité. Veut-il que les trois paroles de cét interprete nous répondent de la foy, & de la pratique de tous les Chrétiens, qui avoient veſcu longtemps avant luy durant deux cens ſoixante & tant d'années, depuis la mort du Seigneur juſques à l'empire de Conſtantin ? Paſſe-t-il pour rien tant d'autres livres, qui nous reſtent de cette premiere antiquité ? toute l'Ecriture du nouveau Teſtament divinement inſpirée ? ce que nous avons des œuvres des grands hommes de cette premiere Egliſe? d'un Saint Clement Romain, d'un Iuſtin Martyr ? d'un Theophile d'Alexandrie, d'un Minutius Fœlix, d'un Irenée, d'un Clement Alexandrin, d'un Tertullien, d'un Cyprien ? ce que nous avons en Grec d'Origene meſme, & les fragmens de Denys d'Alexandrie, & de divers autres qui ſe ſont conſervez dans Euſebe, & enfin les œuvres d'Arnobe & de Lactance & de pluſieurs autres? C'eſt là-dedans, qu'il falloit chercher le Careſme ſur tout & avant tout ; cōme dans les plus anciens, & les plus aſſeurez monumens du Chriſtianiſme. Et neantmoins en tous ces livres, partie divins, & partie Eccleſiaſtiques, il n'en eſt pas dit un ſeul mot. L'Eſcriture du nouveau Teſtament fait la premiere, & la plus authentique partie de cette Bibliotheque Chrétienne, & eſt ſeule le vray & aſſeuré canon du Chriſtianiſme. Comment n'y ſeroit-il point

fait mention d'une chose aussi notable, qu'est le Caresme (c'est à dire une discipline inusitée & inouïe parmy le peuple de Dieu, & parmy les Nations du monde) si les Apôtres l'eussent baillée? S. Luc a bien pris le soin de nous rapporter l'ordonnance de l'abstinence du sang, & des viandes consacrées aux idoles, qui n'étoit que provisionelle, jusques à ce que la Synagogue fust ensevelie avec honneur. Comment eust-il oublié la loy du Caresme, eternelle selon les suppositions de Rome, si les Apôtres l'eussent publiée? Comment Saint Paul en tant de lieux, où il traite si amplement des dévoirs religieux des fideles, ne les auroit il point exhortez quelque part, à bien observer le Caresme? comme nous voyons, que l'imposteur, qui a forgé sous le nom d'Ignace, la fausse epître aux Philippiens, n'a pas manqué de le faire? Il y a plus. L'Ecriture du nouveau Testament ne taist pas seulement le Caresme du Pape; elle le détruit évidemment. Car comment s'accorde avecque le Caresme, l'ordre, que S. Paul donne aux Corinthiens de manger sans scrupule de tout ce que l'on vendoit à la boucherie de Corinthe & de tout ce qu'on leur serviroit sur les tables des infideles? Cela prouve invinciblement, que l'usage d'aucune sorte de viãde ne leur étoit defendu. Il ordonne ailleurs, que nul ne *nous condamne pour le manger, ou pour le boire*. Cõment cela, si c'étoit un peché mortel de manger de la chair, ou en Caresme ou en tant d'autres jours de l'année? Enfin il met

1. Cor. 10. 25. 27.

Col. 2. 16.

1. Tim. 4. 1. 2. 3. 4. ailleurs la loy de l'abstinence de certaines viandes entre les doctrines des Demons. Est-ce pas-là établir le Caresme d'une belle maniere, dont toute la discipline n'est autre chose qu'une loy de l'abstinence d'une certaine sorte de viandes ? Car ce qu'oppose M. Cottiby à ce coup de foudre, est trop foible pour le détourner de dessus sa teste. Il dit qu'autre chose est de s'abstenir des viandes, pource qu'on les tient immondes & impures ; comme faisoient quelques heretiques autrefois ; & autre de s'en abstenir pour mortifier la chair, comment fait aujourd'huy dans la cōmunion du Pape. Mais il n'est pas ici question de l'abstinēce au fonds, que ni l'Apôtre, ni nous apres luy ne condamnons pas absolument : comme si c'étoit une chose mauvaise en elle mesme. Car comme Dieu nous permet sous le N. T. d'vser de chaque espece de viande pour nôtre nourriture ; aussi ne nous oblige-t-il pas d'en vser, ou de toutes, ou de quelques-unes precisement & necessairement. Ce que l'Apôtre condanne c'est *la loy de l'abstinence* ; qui défend sous peine de peché mortel, de manger de quelque certaine sorte de viande. Or il condanne toutes les loix de cette nature en general, sans distinguer entre les raisons qu'elles alleguent de leur defense. De quelque dessein qu'elles naissent, & à quelque fin que vous les addressiez en la Religion, elles ne valent rien, parce qu'elles entreprennent ce qui n'appartient qu'à Dieu ; & enlacent les consciences des Fideles, leur

faiſant paſſer pour peché ce qui ne l'eſt point. Certainement il teſmoigne aſſez clairement, que les faux Docteurs, qu'il combat dans l'épitre aux Coloſſiens, alleguoient la mortification de la chair, & l'humiliation de l'eſprit, pour raiſon des loix, qu'ils faiſoient pour l'abſtinence *de certaines viandes, en diſant, Ne mange, ne gouſte, ne touche point.* Et neantmoins, il ne laiſſe pas de les condanner. Et bien que les Montaniſtes confeſſaſſent que les viandes ſont des creatures de Dieu ? & qu'ils n'en commandaſſent l'abſtinence, que pour un temps ; & qu'ils allegaſſent, que la raiſon, pourquoy ils la commandoyent, n'étoit que pour mortifier leur chair, & non pour deshonnorer le Createur : c'eſt à dire bien que leur cauſe fuſt tout à fait ſemblable à celle du Pape pour ſon Careſme; les Catholiques neantmoins ne laiſſoient pas d'employer ces paroles de l'Apôtre contre leurs loix. En effet, ce n'eſt pas aux ſujets de gloſer ſur les ordres de leurs Maiſtres, ni de pretendre de les pouvoir violer, pourveu que ce ſoit à une bonne intention. Le Seigneur par la bouche de ſon Apôtre condanne ceux qui preſument de faire des loix dans l'Egliſe, qui defendent l'uſage de certaines viandes. Il ne faut point ſe flatter. Ce coup frape tous ceux, qui en font à quelque deſſein, qu'ils les faſſent. Et ce qu'ajoûte Saint Paul : *Car toute creature de Dieu eſt bonne, & rien n'eſt à rejetter, étant pris avec action de graces ;* cela, dis-je, eſt une raiſon, par la-

Col.2.21. v. 22.

Tertull. 1. de jejun.c. 15.

quelle il refute les loix de l'abſtinence; moñtrãt leur iniuſtice,en ce qu'elles entreprennent ſur Dieu, nous ôtant une partie de ſes benefices, & changeant en peché une action qu'il nous a permiſe. Mais cette addition n'induit nullement, que ceux qui ſont là condannez, nieroient formellement,que les viandes ſoient des creatures de Dieu, ou qu'elles ſoient bonnes. S'il n'euſt entendu parler,que de ces monſtres-là, qui blasphemeroient le Createur, comme ont fait autrefois les Marcionites & les Manichiens; il les euſt expreſſement deſignez,par cette marque,& aprés avoir dit qu'ils enſeigneroient menſonge *par hypocriſie, etans cauteriſez en leur propre conſcience*: il auroit aſſeurement ajoûté,*nians que la chair de l'hõme, ou les viandes, dont il ſe ſert pour la nourrir, ſoient des creatures de Dieu.* C'étoit là le vray eloge de leurs crimes. & non ce qu'il dit, *commandans de s'abſtenir des viandes*; qui feroit diminuer leur faute; chacun voyant aſſez que détruire la bonté du Createur, & donner ſes œuvres à un principe malin, eſt une erreur beaucoup plus griéve, que de faire ſimplement des loix de l'abſtinence de certaines viandes; qui n'eſt pas mesme une erreur, ſi vous en croyez le Pape. Et neantmoins l'Apôtre en uſe tout autrement. Pour nous repreſenter la mauvaiſe doctrine de ces gens, il ne dit rien de ces blasphemes contre la bonté de Dieu; il parle ſeulement de leurs loix de l'abſtinence. Il faut dont conclurre que ces loix

de

de l'abſtinence ſont preciſement la doctrine, qu'il fletrit : quelque opinion que ceux qui les font, ayent de la divinité, & quelque raiſon qu'ils pretendent avoir eues de les faire.

Cela eſt plus que ſuffiſant pour nous, qui croyans la plenitude & la perfection de l'Ecriture, ne pouvons recevoir la loy du Pape, qui commande le Careſme, pour une doctrine divine & Apoſtolique, puiſqu'elle ne paroiſt nulle part dans le Nouveau Teſtament; puiſque meſmes nous y remarquons clairement des choſes contraires à cette loy. Mais la tradition de la premiere & plus ancienne Egliſe, nous fournit encore une preuve invincible pour appuyer nôtre foy ſur ce ſujet. Car ſi le Careſme avoit été enſeigné par les Apôtres, comme on le pretend, il eſt indubitable, que les premiers Chrétiens, dont la foy & l'obeïſſance eſt reconnuë de tout le monde, en auroient receu & pratiqué l'obſervation, & qu'ils l'auroient laiſſée de main en main à leurs plus proches ſucceſſeurs; & que le Careſme n'auroit iamais eſté obſervé plus religieuſement que dans cette premiere Egliſe. Et neantmoins nous n'en trouvons ni la choſe, ni le nom en pas un de tant de vrais & indubitables livres, qui nous reſtent des trois premiers ſiecles du Chriſtianisme. Ce ſilence ſi conſtant & de tant d'auteurs, ſur un ſujet auſſi memorable, qu'eſt le Careſme, ſuffit pour conveincre tout eſprit raiſonnable, qu'ils ne le cõnoiſſoient point. Mais de plus il ſe treuve quantité de

choses dans leurs livres, qui montrent clairement, qu'il n'étoit pas encore alors dans l'usage des Chrétiens. La seule dispute de Tertullien pour Montanus contre les Catholiques de son temps, écrite l'an 216. de nôtre Seigneur selon le conte de Baronius, suffit pour le iustifier. Montanus avoit étably certains ieusnes solennels, & deux semaines de xerophagies, où il defendoit de manger autre chose que du pain & des fruits secs. Toute l'Eglise rejetta ces nouveautez ; & Tertullien s'étant laissé prendre à la vaine apparence de l'austerité de ces loix, les soûtient dans son livre des jeusnes. Là & les obiections des Catholiques contre Montanus, & les réponses que Tertullien y fait pour luy, nous apprennent les vnes & les autres, que le Caresme du Pape n'avoit point de lieu entre les Catholiques. Car ils battoient les abstinences des Montanistes, comme ie l'ay dit cy-devant, de la Prophetie de Saint Paul predisant, qu'il s'éleveroit de faux Docteurs, *commandans de s'abstenir des viandes creées de Dieu.* De quel droit, s'ils commandoient eux mesmes des abstinences de pareille nature, & mesmes encore beaucoup plus longues, que celles de Montanus ? puis qu'il n'ordonnoit les siennes que pour dix iours ; au lieu que le Caresme en dure quarante ? Mais supposé ce qui est tout à fait incroyable, que les Catholiques ayent peu avoir si peu, ou d'esprit, ou de pudeur, que d'objecter à Montanus une chose qui n'étoit pas moins con-

De jejun. c. 2. p. 702. b.

traire à leurs abstinences, qu'aux siennes; au moins est il bien certain, qu'un esprit aussi vif, que Tertullien n'eust pas manqué de rejetter cette objection sur eux, & de dire, que si l'Apôtre avoit condanné les xerophagies de son Paraclet, il avoit donc aussi condanné le Caresme de l'Eglise. Et neantmoins il ne leur en dit pas un mot; Il ne leur fait autre réponce sur cét article, que celle que fait aujourd'huy le Pape à ceux, qui objectent ce passage à son Caresme, & que M. Cottiby a rapportée; assavoir que l'Apôtre condamne non ses abstinences, mais celles de Marcion, & de Tatien, qui defendoient les viandes pour toûjours, & en dépit & au deshonneur du Createur. Les Catholiques reprochoient aussi aux Montanistes, qu'en observant certains jours & certains temps pour leurs jeusnes & pour leurs abstinences, ils commettoient la faute, dont Saint Paul avoit repris les Galates. Comment & avec quel front s'ils observoient eux mesmes tous les ans une abstinence de 40. jours? Que dit Tertullien à cela? Icy au moins ne leur parle-t-il pas de leur Caresme? Point du tout. Il leur fait la mesme réponse, que ceux de Rome nous font aujourd'huy sur de pareilles objections, assavoir que l'Apôtre ne condanne que ceux, *qui observent les ceremonies Iudaïques, & les solemnitez legales*; & non ceux qui observent d'autres nouvelles solemnitez. 2. Puis pour leur renvoyer l'éteuf, il remarque les jours & les temps que les Catholiques celebroient eux

Ibidem c. 15. p 712. B.

Ibi dem c. 2. B.

mesmes. Et c'est icy où il falloit necessairement nommer le Caresme, pour faire l'opposition juste; en remontrant, qu'au lieu des deux semaines de xerophagies, observées par les Montanistes, les Psychiques (car c'est le nom qu'il donne aux Catholiques) en observoient six pour leur Caresme. Mais il n'en dit pas un mot. Il met toute autre chose en avant, le iour de Pasque, & ceux de la Pentecoste, les Stations ou les saintes assemblées du Mécredy & du Vendredy, où le peuple demeuroit jusques à trois heures aprés midi; & enfin le jeusne de Vendredy avant Pasque, & quelques fois mesme du lendemain, c'est à dire de la veille de Pasque. Quiconque connoistra la force, & la vehemēce de cét auteur, ne doutera point, qu'il n'y a rien oublié; & que ce sont là sans doute tous les jours où les Chrétiens de ce temps-là avoient coûtume de jeusner ordinairement tous les ans; qui étoient deux jours pour le plus; assavoir le Vendredy, & le Samedy avant Pasque. Car pour les stations du Mécredy & du Vendredy, outre que l'on n'y étoit à jeun, que jusques à trois heures aprés midy; d'où vient, que Tertulien les nomme des *demy-jeusnes*; la devotion en étoit libre, nul n'étant obligé de s'y treuver, s'il ne vouloit; comme il l'a remarqué luy mesme ailleurs. Pour les *xerophagies* ou abstinences, il ne remarque aucun jour, que l'Eglise y eust consacré; signe evident, que tant s'en faut qu'elle commandast alors six semaines d'abstinences, qu'elle n'en comman-

Ibidem c. 14. p. 712. A.

c. 2. p. 702. A.

doit pas mesme un seul jour. Car asseurement s'il y en eust eu quelcun, Tertullien n'auroit pas manqué de le mettre icy en paralelle avecque les jours des xerophagies dont les Catholiques reprochoient l'observation à son Montanus. Aussi dit-il, que les Catholiques s'offenserent fort de ces xerophagies; disant que c'étoit *un nouveau nom d'une devotion affectée approchant de la superstition Payenne,* & des ceremonies d'Apis, d'Isis, & de la Mere des Dieux, *où l'on purifioit les personnes par l'abstinence de certaines viandes*. D'où vous pouvez voir en passant le jugement, que la premiere & la plus pure Eglise faisoit de ces *xerophagies*, dõt M. Cottiby dans l'aveuglemẽt de son erreur fait la principale partie de son Caresme, disant qu'*il continuera d'en sanctifier la derniere semaine par l'observation religieuse de ce que les anciens nommoient xerophagies*; Il devoit ajoûter, & *dont l'Heresiarque Montanus introduisit le nom & l'invention parmy les Chrétiẽs, & que l'Eglise de la fin du deuziesme siecle rebuta rudement, comme une espece de dévotion Payenne*. Que si vous demandez quels étoient donc les autres jeusnes & quelles les abstinences de ce premier Christianisme? Tertullien nous apprend, que c'étoient des ieusnes libres, que chacun faisoit à sa volonté, *selon les temps & les occasions*; que les Apôtres en avoient ainsi usé, aprés l'abolition de la loy Mosaïque, sans imposer aux fideles aucnn autre joug de *ieusnes certains, & qui deussent estre observez par tous les Chrétiens en*

Ibidem c. 2. p. 702. A.

Ibidem c. 2. p. 702. A.

commun. Quelquesfois aussi, quand la necessité de l'Eglise le requeroit, les Pasteurs avoient coûtume de publier des ieusnes à tout leur peuple. Il y avoit aussi des personnes, qui ieusnoient quelquefois au pain & à l'eau, selon que chacun le treuvoit à propos; mais non par aucune loy de l'Eglise, soit publique, soit particuliere, qui les y obligeast. Car ils tenoient à ce que rapporte expressement Tertulien, *que ces choses se doivent faire (ex arbitrio, non ex imperio) non par commandement, mais à nôtre volonté & par nôtre jugement.* Mais ie pense avoir desormais suffisamment montré combien M. Cottiby est ignorant en la doctrine de l'antiquité; & combien est fausse & vaine la bravade, qu'il a avancée à la volée, disant que luy & ceux de la communion du Pape en faisant leur Caresme *jeusnent avec ce qu'il y a de plus pur & de plus saint dans l'antiquité*; puis que les Apôtres & les hommes Apostoliques avecque les fideles, qui les ont suivis iusqu'à la fin du 3 siecle, vrayemẽt seuls dignes d'estre nommez *la plus pure & la plus sainte partie de l'Eglise Chrétienne*, ont entierement ignoré le Caresme du Pape; & que les Peres mesme du siecle quatriesme & cinquiesme (à qui il a donné, mais à tort, le nom de ce qu'il y a de plus pur & de plus saint en l'antiquité) bien qu'ils parlent d'un Caresme, l'ont neantmoins entendu d'une fasson si differente de celle du Caresme Papal, que l'on ne peut dire, sinon equivoquement & faussement, que nos

Ibid. c. 13. p. 711, B.

Ibidem c. 13. p. 711. A.

adversaires en faisãt leur Caresme jeusnent avecque les anciens de ce second ordre. Et quant à nous, dont il a legerement & injustement quitté la communion, il paroist aussi de ce que ie viẽs de deduire, que c'est nous, qui pouvõs nous glorifier en verité *de jeusner avec ce qu'il y a de plus pur & de plus saint dans l'antiquité*; puis que nôtre doctrine & nôtre discipline sur ce sujet est conforme à la regle des saints Apôtres, & de leurs premiers disciples iusques au deuziesme siecle; & mesme à celle de l'Eglise suivante, iusques à la fin du troisiesme siecle; excepté en cecy seulement, que nous ne ieusnons pas ordinairement le Vendredy devant Pasque; comme il paroist, qu'ils avoient commencé de le faire à la fin du deuziéme siecle, ou environ. Mais pour ce qui regarde la nature, & la liberté, & l'indiction des ieusnes, & la superstition des xerophagies, vous avez peu voir, que nous avons tout à fait les mesmes principes, & la mesme creance, que les Catholiques de temps-là; & que la cause de l'Eglise avecque l'heretique Montanus étoit alors iustement la cause de nos Eglises avecque le Pape. Et l'ignorance de M. Cottiby sur ces choses est d'autant plus inexcusable, que s'il eust pris la peine cõme il devoit, de s'en instruire avãt que de se ietter dãs l'extremité, où il est tõbé par un horrible, mais iuste iugemẽt de Dieu, il lui étoit aisé de reconnoistre par la lecture des écrits publiez sur ce sujet, par des gens de nôtre communion, vanité de ce qui l'a trompé, & la

ferme & inebranlable verité de ce que ie viens de remarquer; n'y ayant pas encore long-téps qu'il a esté mis en lumiere une dispute Latine des ieusnes & du Caresme, où toute cette controverse est traitée exactement; & c'est ce qui me dispence de m'y étendre davantage.

Dallæi Disputatio de ieiuniis & quadragesima.

Que si M. Cottiby a si mal reüssi sur le sujet du Caresme, qu'il avoit choisi comme le lieu, où il pensoit avoir le plus d'avantage sur nous, abusé par les vaines apparences de ce mot, qu'il lisoit dás les passages des Peres, qu'on luy a fournis; que peut-on attandre de luy, s'il veut entreprendre de justifier les autres points de sa nouvelle creance, beaucoup plus importans, qu'il a jurez en sortant d'avecque nous? Et s'il n'a peu soûtenir la doctrine de l'Eglise Romaine sur l'authorité des Chrétiens du quatriesme & du cinquiesme siecle; qu'est-ce qu'il fera quand il faudra la fonder sur l'Ecriture, & sur la tradition de l'Eglise des trois premiers siecles? Car outre qu'il n'a rien dit, qui vaille pour le fonds mesme des choses, qu'il a voulu mettre en avant; il y a encore procedé d'une maniere non seulement impertinente & insuffisante, mais de plus encore tout a fait absurde & ridicule. Il sait bien, qu'en matiere de religion nous ne recevons rien dans nôtre foy, qui n'ait été baillé par les Apôtres de nôtre Seigneur Iesus Christ; selon ce qu'ils nous enseignent eux mesmes, *que la foy est de l'ouïe, & l'ouïe de la parole de Dieu*. Voulant donc nous persuader de croire le Caresme du Pape, qui ne

Rom. 10.17.

voie

voit, qu'il devoit nous le montrer, ou dans les Ecritures mesmes des SS. Apôtres, ou tout au moins dans la tradition claire & constante de leurs premiers& plus anciens disciples? Quand donc sans faire ni l'un ni l'autre, sans mesme tascher, ni se mettre au moindre devoir de le faire, sautant tout franc par dessus toute l'Ecriture, & tous les vrais livres des trois premiers siecles du Christianisme, il nous allegue d'abord Ierosme & Epiphane; n'est-il pas tout à fait ridicule ? Car quand il y auroit treuvé son Caresme tout tel que le Pape le fait aujourd'huy celebrer aux siens; dequoy luy serviroit cela pour nous persuader, que ce soit un article de la divine doctrine des Apôtres ? Ierome & Epiphane sont-ils les Apôtres de Iesus Christ ? Tant s'en faut; Ils ne les avoient pas mesme veus ni ouïs, ni aucun de leurs disciples. Ils étoient nais plus de deux cens ans aprés leur mort. La question n'est pas de ce qu'a fait ou enseigné Ierome, ou Origene, ou Leon; Mais de ce qu'a fait & enseigné Iesus Christ; au nom duquel nous avons été baptisés, & de ce qu'en ont dit les Apôtres, ses jurez & authentiques témoins. Pour le savoir avec certitude, il faut les en interroger eux mesmes; que nous avons encore aujourd'huy par la grace de Dieu assis& parlans au milieu de nous sur le glorieux Trône de leurs Ecritures divinement inspirées; reconnuës de tout le monde pour leurs vrais & sinceres ouvrages. Supposez qu'ils n'y ayent pas expressement touché toutes les choses qu'ils

savoyent; Qui croira qu'en tant de livres, que contient le volume de leurs Ecritures, tous écrits sur le sujet de la religion, ils n'ayent au moins enseigné toutes les veritez necessaires à nôtre salut? que des personnes si sages, & conduites par l'Esprit du Ciel, ayant bien pris le soin d'écrire ce qui importoit moins, nous ayent teu, ce qui importoit beaucoup plus? Si le Caresme étoit d'une aussi haute consequence, que l'on le fait, jusques à tenir comme Bellarmin l'écrit, * *que sans l'observer on n'est pas Chrétien*; quelle apparence que nul de ces auteurs divins n'en eust rien dit en pas vn de leurs escrits? Ceux de Rome disent, que c'est une tradition non écrite. Cela est bien aisé à dire, & Mahomet en eust peu dire autant de son Ramedan, s'il eust voulu; mais il n'est pas aisé de le croire, & moins encore de le prouver. Ils confessent eux mesmes, qu'une tradition pour estre bonne & Apostolique, doit avoir coulé depuis les Apôtres iusques à nous sans interruption. Qu'ils nous montrent donc le Caresme dans les trois premiers siecles du Christianisme. Mais c'est ce qu'ils ne sauroient iamais faire. Il ne paroist nulle part en ce que nous avons des vrais & non contestés monumens de ce temps-là. I'en dis autant, & encore en plus forts termes, de l'adoration de l'Hostie, du culte religieux des Saints, & de leurs Reliques, & des images pretendues sacrées, & des figures materielles de la Croix; de l'invocation

* Bell de bon. oper. in partic L. 2. c. 9. §. Tertio addit.

de la ſainte Vierge, & des Anges, & des Saints; de l'onction Sacramentale de la Confirmation, de l'extreme-onction des moribonds, & de la confeſſion auriculaire, des feſtes de nôtre-Dame & des Saints; de la conſecration des Temples, des Chapelles & des Autels; de l'interdiction de la ſainte coupe à aucun de ceux qui communient à la Table du Seigneur; de l'eau benite, de l'encens, & des parfums, & des luminaires dans les Egliſes en plein iour, des agnus-Dei, des grains benits, & des Chappelets, des Rameaux & de leurs cendres, & de l'uſage d'une langue non entendue du peuple dans les prieres & dans le ſervice des ſaintes aſſemblées; & diverſes autres choſes, qui avecque les ieuſnes & le Careſme, font auiourd'huy la plus grand'partie de la Religion Romaine. I'ajoûte encore le Pontificat du Pape, ſes Cardinaux, ſes Patriarches, ſes Archeveſques, ou Metropolitains, aveque les legions de ſes Moines, blancs, gris, noirs & cendrez, admis presque en toutes les fonctions du miniſtere ſacré, avecque les inſtituts & les Convents de tant de Religieuſes, l'interdiction du mariage aux Miniſtres de l'Egliſe, & cent autres choſes ſemblables. I'en dis encore autant des doctrines, dont la creance fait une notable, & neceſſaire, & meſmes principale partie de leur foy; de la trâs-ſubſtantiation, qui oblige à croire que le corps du Seigneur, fait il y a 1660 ans de de la chair de la bien-heureuſe Vierge, ſe fait encore tous les iours de pain & de vin,

par une conversion inouïe en la nature & en l'Ecriture, & est tout entier réellement & substantiellement dans le Ciel, & dans vn million d'autres lieux sur la terre ; tout ensemble dans l'état d'une souveraine gloire, & d'une extreme bassesse, en des miettes de pain & en des gouttes de vin; visible & agissant dans le Ciel; invisible & imperceptible sur la terre; & que la blancheur & la rondeur que l'on void en l'Eucharistie y subsistent, sans qu'il y ait pourtant chose aucune, qui soit blanche ou ronde, ou qualifiée de quelcune de ces qualitez, qui s'y voient, ou s'y touchent, ou s'y goutent ; & que celuy qui prend le pain seul, en prend autant que celuy qui prend le pain & le vin; Du vray, propre, & propitiatoire sacrifice, que les Prestres offrent à Dieu en leur Messe pour les vivans & pour les morts ; Du Purgatoire, & des ames qui y sont tourmentées, dans un feu aussi brulant que celuy de l'enfer; De la Mediation & intercession des Saints & des Saintes envers Dieu pour chacun de nous, là haut dans les Cieux, & des offices qu'ils ont les uns de soulager les femmes à leur accouchement, les autres d'avoir soin de ceux qui sont affligez de peste, ou d'autres maladies, les uns de nous faire retrouver les choses perduës, & les autres de proteger la France, ou l'Espagne ; & qu'ils oyent & entendent les prieres, que des millions de personnes leur presentent au fonds de leur cœur, en des lieux infiniment éloignez & du Ciel, & les uns des autres; DES Indul-

gences, & de leur utilité; & DE la dignité de l'Eglise Romaine, & de son Pontife, telle que chaque Fidele est obligé en conscience & sous peine de la dannation eternelle, de la reconnoitre pour la mere & pour la maistresse de toutes les Eglises, & de jurer une vraye obeïssance au Pape, qui en est le chef; Article, qui seul contient tous les autres, & en est le principal fondement. Ie laisse pour cette heure, que la plus grand' part de ces articles contredisent directement la doctrine de l'Ecriture, & de la premiere Eglise Apostolique ; comme CELVY qui oblige de rendre le service de dulie aux Saints; contre ce que dit expressement l'Ecriture; *SERVEZ le Seigneur seul*; où la parole *servez* est precisement dans le texte grec, le mot mesme de *dulie*, Δουλεύσατε αὐτῷ μόνῳ; & CELVY qui à la reserve du Prestre consacrant, défend de boire, à tous les autres communians à la Table du Seigneur; contre la parole formelle du Seigneur mesme, *Beuvez en tous*; & celle de son Apôtre. *Qu'vn chacun mange de ce pain & boive de cette coupe*; & CELVY du culte religieux des Images, qui oblige *à croire tres-fermement, qu'il faut en avoir & les retenir, & leur departir l'honneur & la veneration, qui leur est deuë*, dont chacun sait que l'agenouïllement, & l'inclination, & l'abaissement du corps devant elles fait partie; contre la defense formelle de la Loy, *Tu ne feras image taillée ni ressemblance aucune des choses qui sont là haut au Ciel, ni*

1. Sam. (Reg.) 7. 4.

Matth. 26. 27.

1. Cor. 11. 28.

Exode 20. 4.

ici bas en la terre, ni dans les eaux sous la terre; Tu ne te prosterneras point devant elles & ne les serviras; & ainsi de plusieurs autres. Ie laisse pareillement que ces articles du Pape choquent irreconciliablement les fondemens & les principes posez par l'Ecriture Sainte, & avoüez & reconnus par toute l'ancienne Eglise Apostolique. Il me suffit de dire seulement, que pas vn de ces articles ne paroist dans le Canon des Ecritures, ni mesme dans la tradition de la premiere Eglise, qui a fleury en la terre durant les trois premiers siecles du Christianisme. Certainement ils ne sont donc nulle partie de la doctrine Chrétienne; bien loin d'en faire vne principale partie. D'où chacun peut voir, que c'est une injustice & une violence effroyable de contraindre les hômes de les jurer pour estre Chrétiens; & a faute de cela de les exclurre & de les bannir de la communion des Chrétiens. C'est evidemment se faire accroire, que les Apôtres & leurs disciples n'étoient pas bons & parfaits Chrétiens. Pour nous, qui sommes asseurez & par l'Ecriture, & mesme par la tradition de cette premiere Eglise, vrayement ancienne & Apostolique, que tous les articles, que nous posons & croyons, comme veritables, ont été enseignez par les Apôtres du Fils eternel de Dieu, nous ne pouvons nullement douter, que nôtre foy, & par consequent nôtre Eglise, ne soit vrayement Chrétienne & Apostolique, & qu'y vivans & y mourans selon la

discipline de l'Evangile, nous ne parvenions par le merite de nôtre Sauveur à la vie bienheureuse, qu'il nous a acquise par sa mort, & promise en sa parole. Ie le prie de tout mon cœur, qu'il fasse la grace à celúy, pour lequel ie vous ay écrit cette longue lettre, de reconnoistre l'horreur de la faute qu'il a faite, d'abandonner son troupeau, & le sacré ministere qu'il y exerçoit, & de troubler & scandaliser le peuple de Dieu, au milieu duquel il avoit eu l'honneur de naistre & de vivre; qu'il luy donne d'avoir une grande confusion de son peché, & d'en demander pardon au Ciel, & d'en faire satisfaction à la terre, rendant à la verité la gloire qui luy est deuë, à ses freres l'edification, qu'ils souhaitent, & à sa conscience la paix, que son crime luy a ôtée, & qu'elle ne recouvrera iamais, quoy qu'il fasse, s'il ne se repent, & ne revient dans les saintes voyes du Seigneur Iesus, d'où il s'est malheureusement détourné. Pour vous,

Monsieur

aprés vous avoir recommandé à la grace de Dieu, ie vous suplie de croire, que ie suis parfaitement

Vostre tres-humble & tres-obeïssant Serviteur. N.